

Les chiffres clés

année 2011-2012

Emplois fonctionnels

dans les services de l'enseignement scolaire
et dans les établissements d'enseignement supérieur



ministère
éducation
nationale



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Avant Propos

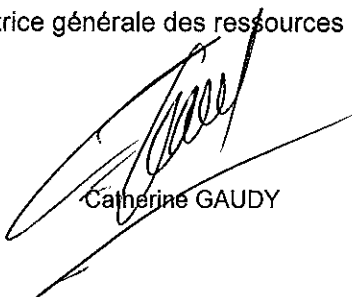
La diffusion du document relatif aux chiffres clés des emplois fonctionnels s'inscrit dans une démarche d'analyse et de compte rendu des décisions prises, au sein de la direction générale des ressources humaines, dans la gestion des personnels d'encadrement. Il s'agit aussi de rendre plus lisible la politique de gestion des ressources humaines de certains personnels d'encadrement.

Cette nouvelle édition présente chaque fois que cela est possible des comparaisons avec les constats effectués les années précédentes. Demeure comme une constante, au-delà des données chiffrées, la diversité des domaines professionnels dans lesquels exercent les personnels d'encadrement et une dimension territoriale qui est d'ailleurs un atout pour nos ministères : services académiques, établissements d'enseignement scolaire, universités, réseau des œuvres universitaires, notamment.

D'une certaine manière ce compte rendu des principales caractéristiques des emplois fonctionnels apporte des informations sur la mobilisation d'acteurs de « terrain » engagés dans l'exercice de responsabilités qui ont comme objectif de contribuer à la réussite des élèves et des étudiants.

Je souhaite que, pour l'ensemble de ses lecteurs, ce document soit une source d'informations utiles en illustrant la diversité et la richesse des parcours des personnels d'encadrement.

La directrice générale des ressources humaines



Catherine GAUDY

SOMMAIRE

Chapitre 1 : LES EMPLOIS FONCTIONNELS – GENERALITES	5
1) La répartition des emplois fonctionnels par académie.....	5
2) La répartition des personnels nommés sur emplois fonctionnels par académie et par sexe.....	8
3) La répartition par type d'emploi et par sexe	9
s'agissant des emplois d'AENESR ont été comptabilisés les 29 emplois d'AENESR implantés à l'administration centrale).....	9
4) La proportion des femmes	11
5) La proportion des CASU	12
La proportion de CASU nommés sur l'ensemble des emplois fonctionnels administratifs (SGEPES, SGA, AENESR, directeurs de CROUS et de CLOUS, agents comptables d'EPSCP, agents comptables de CROUS, SG EPN.....)	12
Chapitre 2 : LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX D'ACADÉMIE	14
1) La répartition par sexe.....	14
2) La répartition par corps d'origine.....	14
3) La répartition par âge	15
4) La répartition par âge et par sexe.....	16
5) L'ancienneté dans l'emploi actuel.....	16
6) L'ancienneté dans la fonction de SGA.....	17
7) Projection des fins de détachement.....	17
8) La mobilité 2011	18
a) Les publications	18
b) Les candidatures.....	19
Chapitre 3 : LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	20
1) Répartition des emplois d'AENESR par académie	20
2) La répartition des AENESR par académie et par sexe.....	22
4) La répartition par corps d'origine.....	25
5) L'âge moyen.....	26
6) La répartition par type de fonctions.....	28
7) La mobilité 2011	30
a) Les publications	30
b) Les candidatures.....	31
c) Les recrutements	31
Chapitre 4 : LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES SERVICES / SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX D'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	35
1) La répartition hommes/femmes des DGS.....	35
2) L'origine des DGS	36
3) L'âge des DGS	37
4) L'ancienneté des DGS sur leur poste.....	38
5) La situation statutaire des DGS	39
6) La mobilité 2011	39
a) Les publications	39

b) Les candidatures.....	40
c) Les recrutements	41
Chapitre 5 : LES AGENTS COMPTABLES	42
1) Les agents comptables d'EPSCP.....	42
a) La répartition des emplois par groupe.....	42
b) La répartition par sexe.....	42
c) La répartition par sexe et par groupe.....	43
d) La répartition par corps d'origine	44
e) La répartition par âge	44
f) l'ancienneté sur les postes.....	46
2) Les agents comptables de CROUS.....	47
a) La répartition des emplois par groupe.....	47
b) La répartition par sexe.....	47
c) La répartition par sexe et par groupe.....	48
d) La répartition par corps d'origine	48
e) La répartition par âge	49
f) L'ancienneté sur le poste.....	50
Chapitre 6 : LES DIRECTEURS DE CROUS	51
1) La répartition des emplois.....	51
2) La répartition par sexe.....	51
3) La répartition par sexe et par groupe.....	51
4) La répartition par corps d'origine	52
5) La répartition par âge	53
6) L'ancienneté sur les postes	55
Chapitre 7 :LES DIRECTEURS ACADEMIQUES DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LES ADJOINTS	57
1) La répartition par académie et par sexe DA-SEN et des Adjoints.....	58
2) La répartition par âge et par sexe des DA-SEN et des adjoints DA-SEN	59
3) L'âge moyen des DA-SEN.....	60
4) L'origine des DA-SEN et des DA Adjoints.....	63
a) Origine des IA-IPR détachés dans l'emploi de DA-SEN	63
b) L'origine des IA-IPR nommés dans l'emploi de DA-SEN adjoint	64
5) La mobilité 2011	65
a) Caractéristiques DA-SEN concernés par la mobilité en 2011	65
b) Caractéristiques des DA-ADJOINTS concernés par la mobilité en 2011.....	68
Chapitre 8 : LES DIRECTEURS DE CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE.....	71
1) La répartition par sexe.....	71
2) La répartition par corps d'origine	71
3) La répartition par âge	71
Chapitre 9 : LES CONSEILLERS DE RECTEURS	72
1) Les CSAIO	72
2) Les DAET.....	73
3) Les DAFCO.....	73
4) Les DAET/ DAFCO.....	74
5) Les DAFPIC	75

Glossaire 76

Annexes 77

Note de service n° 2011-223 du 12 décembre 2011 relative à la mobilité ou à la nomination sur les emplois fonctionnels supérieurs d'inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et d'inspecteurs d'académie adjoints, publiée au BOEN n° 47 du 22 décembre 2011.....

Note de service n° 2012-023 du 27 janvier 2012 relative à la nomination sur les emplois fonctionnels de secrétaire généraux d'académie, secrétaires généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur, administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en rectorat, inspection académique, établissement public local d'enseignement, université et dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires, publiée au BOEN n° 10 du 8 mars 2012.

LES EMPLOIS FONCTIONNELS DANS LES MINISTERES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

1 – en administration centrale

Outre les emplois de chef de service, de sous-directeur, de directeur de projet et d'expert de haut niveau, les personnels d'encadrement peuvent occuper des emplois d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de chef de mission.*

2 – dans les services déconcentrés ou les établissements publics relevant du MEN les emplois concernés sont les suivants :

- Secrétaire général d'académie
- AENESR
- DA-SEN
- DA ADJOINT
- Directeur de CRDP

3- dans les établissements publics relevant du MESR :

- DGS/SGEPES
- AENESR
- Agents comptables d'EPSCP
- Agents comptables de CROUS
- Directeurs de CROUS/CLOUS

La répartition des emplois fonctionnels, en incluant les emplois de direction d'administration centrale non mentionnés par la présente étude, change peu d'une année sur l'autre. :

- 8% en administration centrale
- 52% en services déconcentrés du MEN
- 40% dans les établissements du MESR

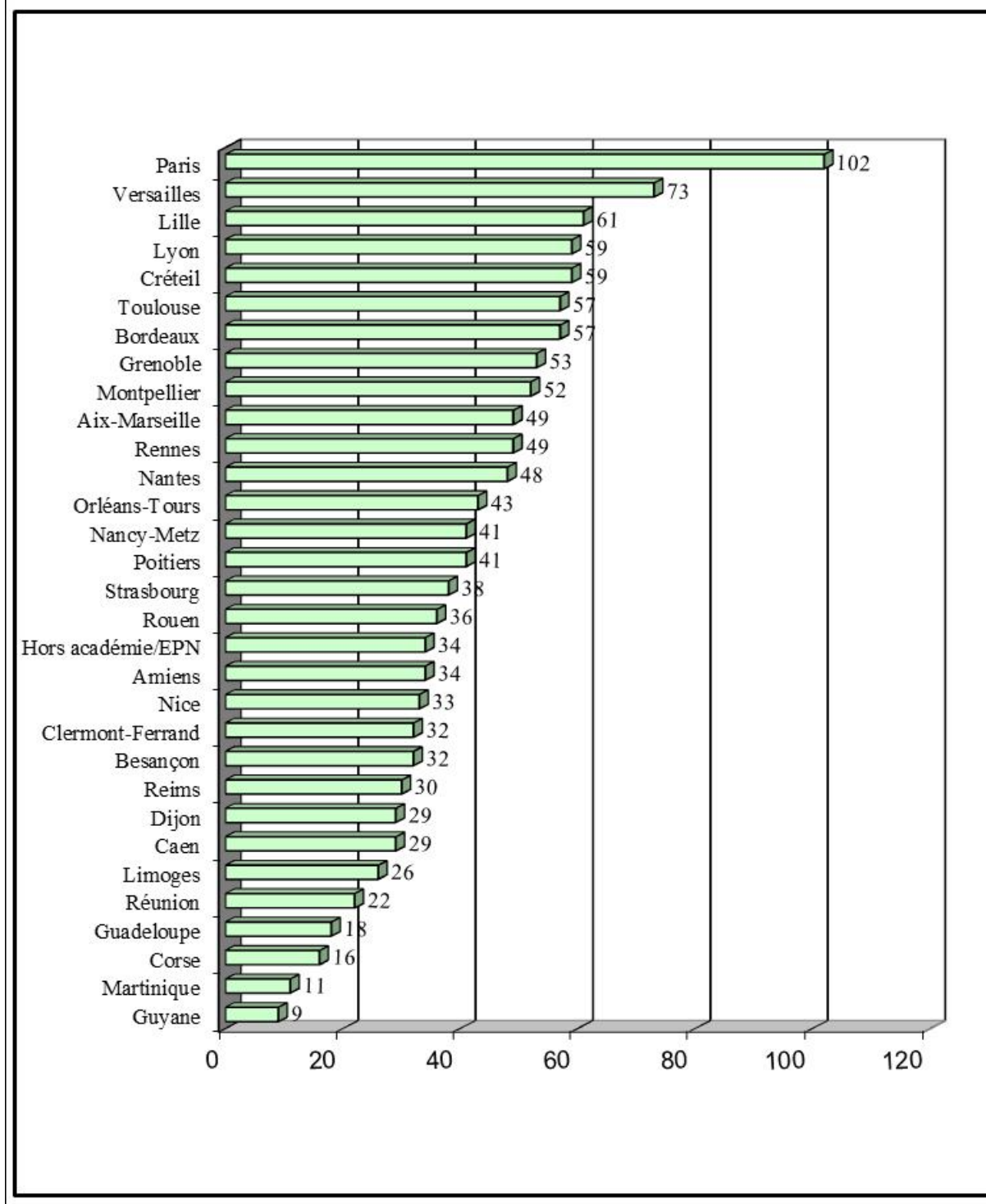
Chapitre 1 : LES EMPLOIS FONCTIONNELS – GENERALITES

1) La répartition des **emplois** fonctionnels par académie

ACADEMIES	EFFECTIF TOTAL
Guyane	9
Martinique	11
Corse	16
Guadeloupe	18
Réunion	22
Limoges	26
Caen	29
Dijon	29
Reims	30
Besançon	32
Clermont-Ferrand	32
Nice	33
Amiens	34
Hors académie/EPN	34
Rouen	36
Strasbourg	38
Nancy-Metz	41
Poitiers	41
Orléans-Tours	43
Nantes	48
Aix-Marseille	49
Rennes	49
Montpellier	52
Grenoble	53
Bordeaux	57
Toulouse	57
Créteil	59
Lyon	59
Lille	61
Versailles	73
Paris	102
NATIONAL	1273

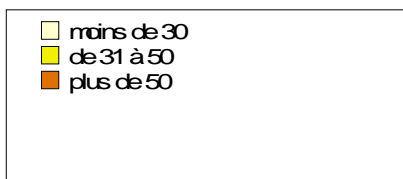
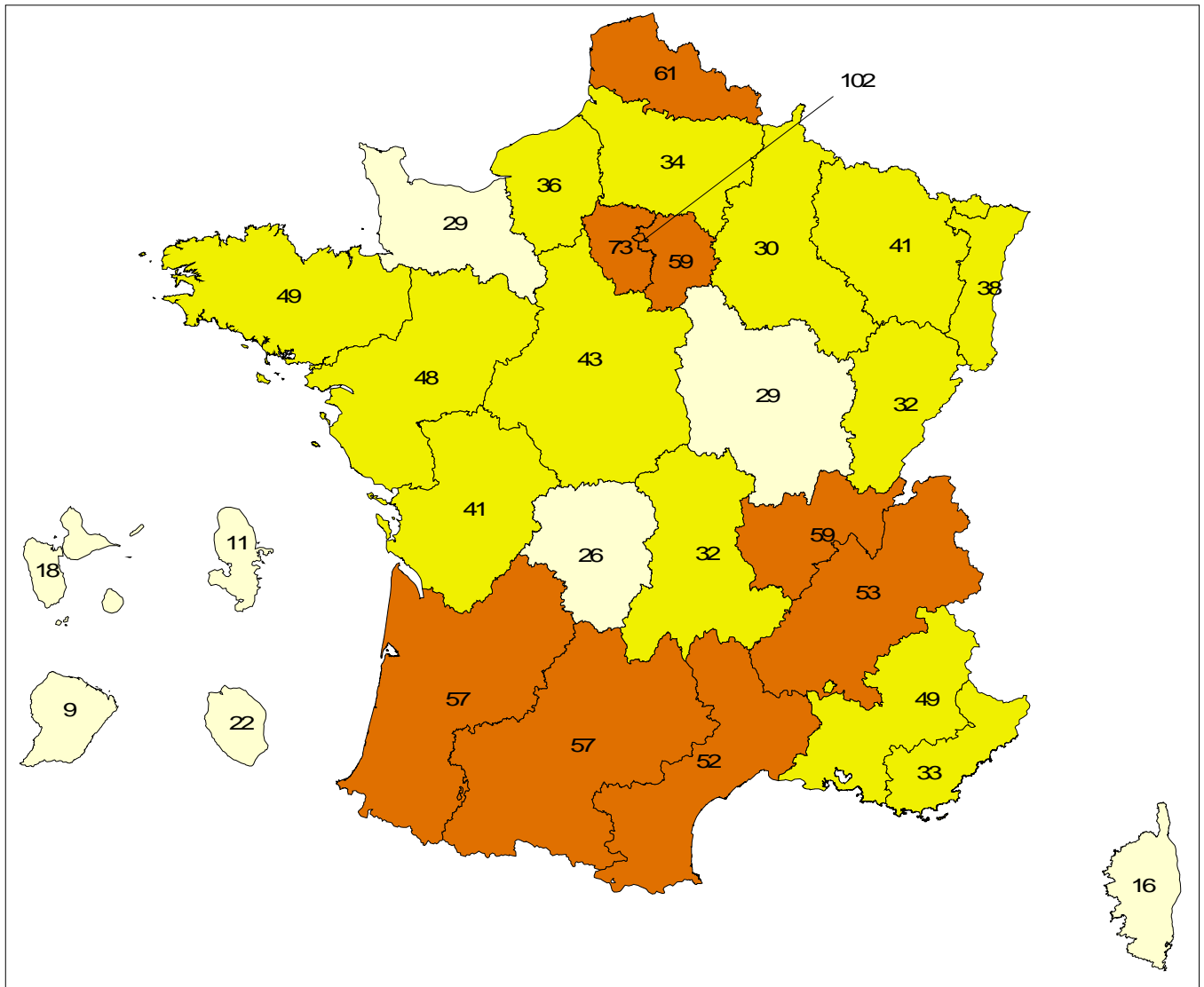
Par rapport au constat effectué au titre de l'an dernier, la diminution du nombre d'emplois (moins 10) s'explique par les fusions d'universités.

Répartition des emplois fonctionnels par académie



Le nombre important d'emplois fonctionnels dans l'académie de Paris est le résultat des implantations dans les services académiques et dans les services des établissements d'enseignement supérieur.

Nombre d'emplois fonctionnels



2) La répartition des **personnels** nommés sur emplois fonctionnels par académie et par sexe

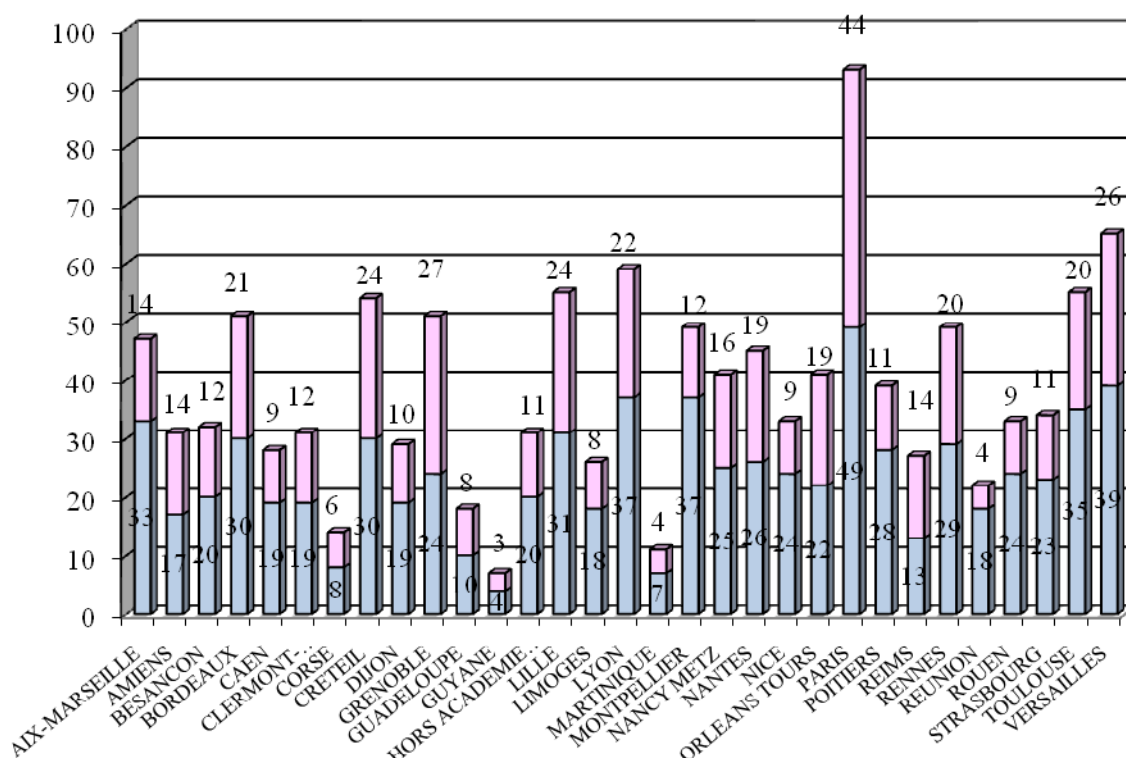
ACADEMIES	HOMMES	FEMMES	EFFECTIF TOTAL	VACANTS*	TOTAL	% FEMMES
Aix-Marseille	33	14	47	2	49	30%
Amiens	17	14	31	3	34	45%
Besançon	20	12	32	0	32	38%
Bordeaux	30	21	51	6	57	41%
Caen	19	9	28	1	29	32%
Clermont-Ferrand	19	12	31	1	32	39%
Corse	8	6	14	2	16	43%
Créteil	30	24	54	5	59	44%
Dijon	19	10	29	0	29	34%
Grenoble	24	27	51	2	53	53%
Guadeloupe	10	8	18	0	18	44%
Guyane	4	3	7	2	9	43%
Hors académie/EPN	20	11	31	3	34	35%
Lille	31	24	55	6	61	44%
Limoges	18	8	26	0	26	31%
Lyon	37	22	59	0	59	37%
Martinique	7	4	11	0	11	36%
Montpellier	37	12	49	3	52	24%
Nancy-Metz	25	16	41	0	41	39%
Nantes	26	19	45	3	48	42%
Nice	24	9	33	0	33	27%
Orléans-Tours	22	19	41	2	43	46%
Paris	49	44	93	9	102	47%
Poitiers	28	11	39	2	41	28%
Reims	13	14	27	3	30	52%
Rennes	29	20	49	0	49	41%
Réunion	18	4	22	0	22	18%
Rouen	24	9	33	3	36	27%
Strasbourg	23	11	34	4	38	32%
Toulouse	35	20	55	2	57	36%
Versailles	39	26	65	8	73	40%
TOTAL	738	463	1201	72	1273	39%

On constate que la proportion des femmes qui occupent des emplois fonctionnels continue d'augmenter (39% au 1^{er} janvier 2012 contre 36% en janvier 2010 et 37 % en janvier 2011).

*La notion d'emploi vacant doit-être interprétée avec prudence car il s'agit d'un constat au 1^{er} janvier 2012, ces emplois étant pourvus au cours de l'année.

FEMMES
 HOMMES

répartition des personnels nommés sur emplois fonctionnels par académie et sexe

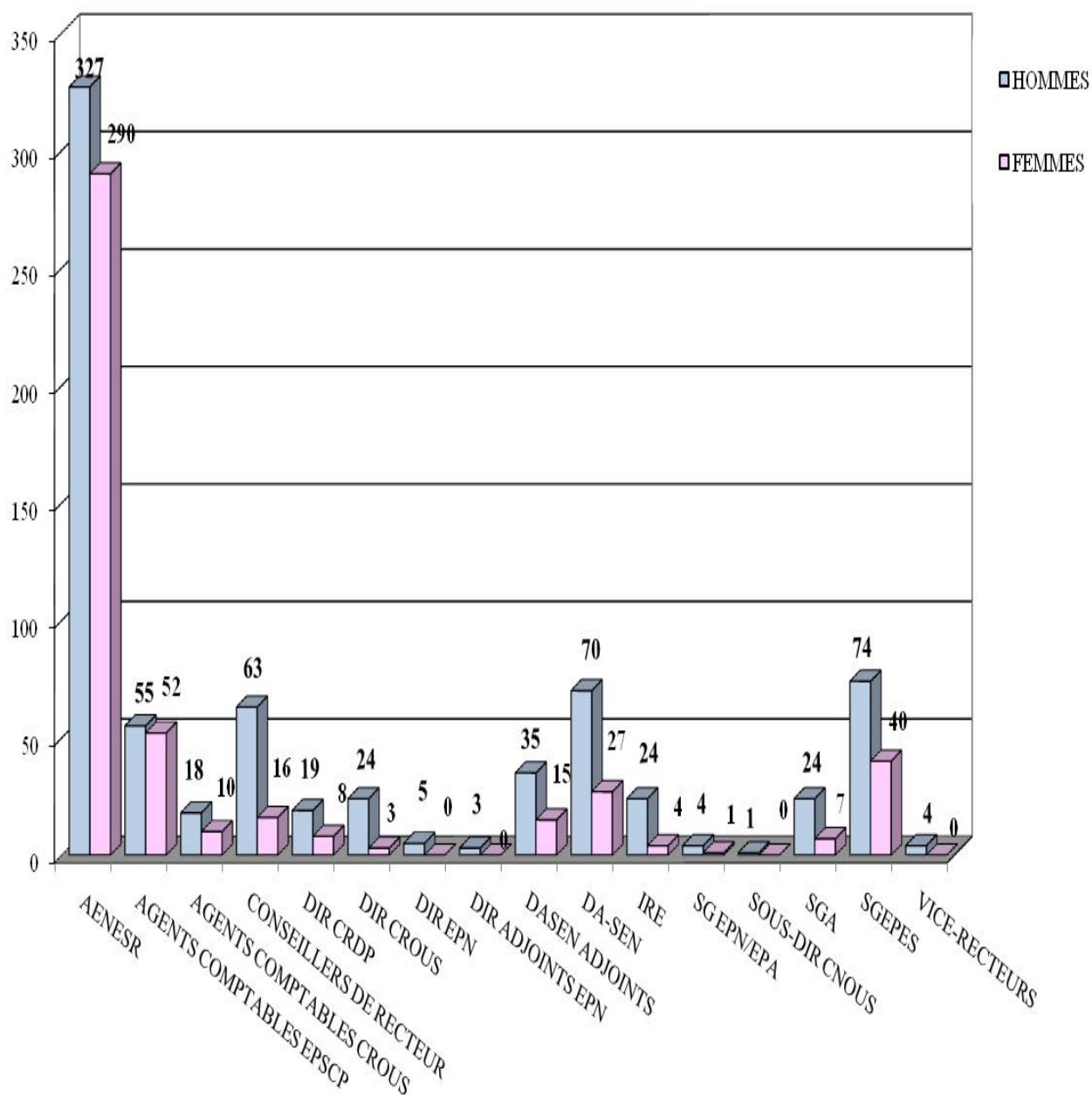


3) La répartition par type d'emploi et par sexe

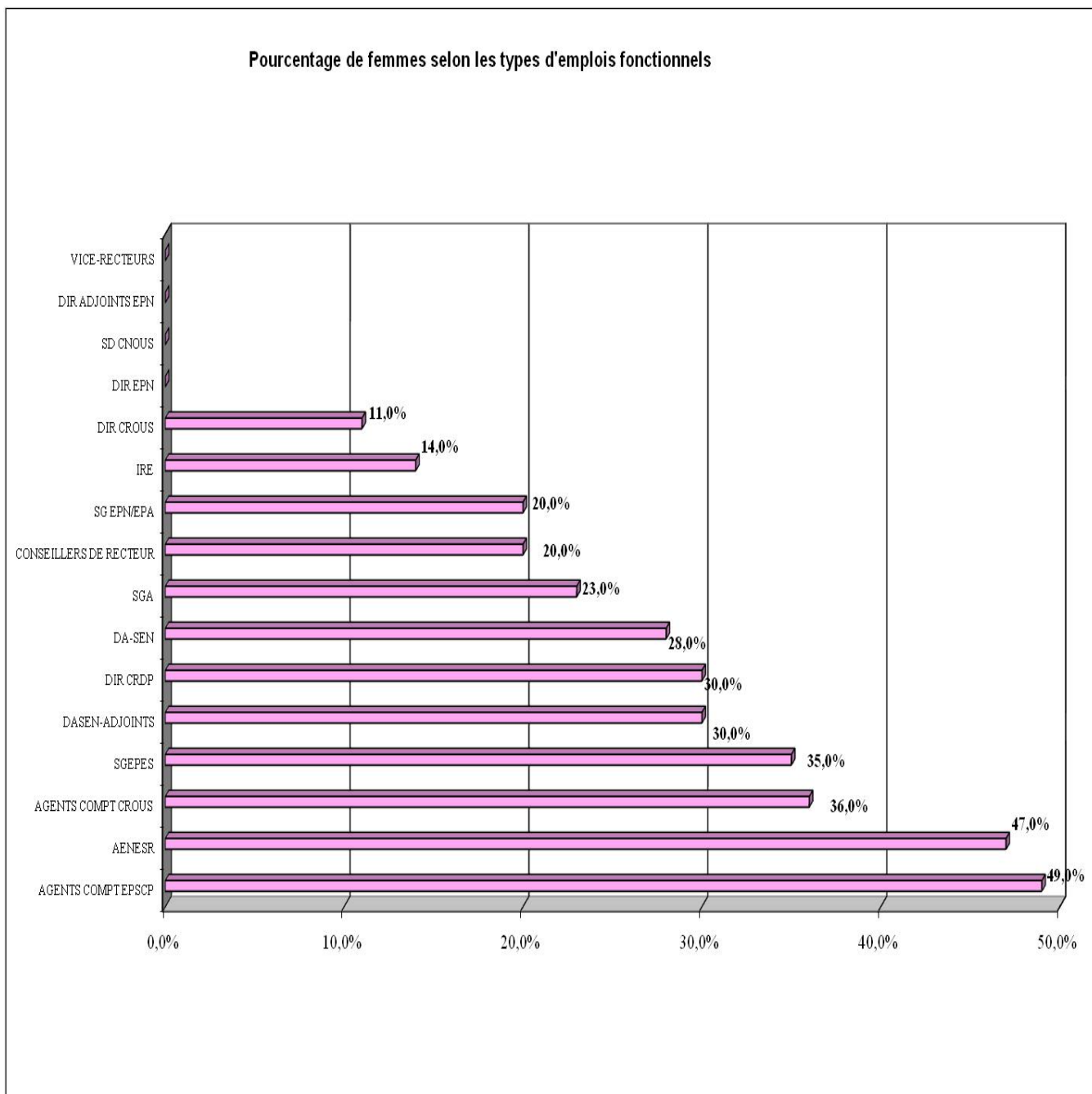
Pour les AENESR ont été comptabilisés les 29 emplois d'AENESR implantés à l'administration centrale)

EMPLOIS	HOMMES	FEMMES	EFFECTIF TOTAL	VACANT	TOTAL	% FEMMES
AENESR	327	290	617	59	676	47%
AGENTS COMPTABLES EPSCP	55	52	107	4	111	49%
AGENTS COMPTABLES CROUS	18	10	28	0	28	36%
CONSEILLERS DE RECTEUR	63	16	79	2	81	20%
DIR CRDP	19	8	27	4	31	30%
DIR CROUS	24	3	27	1	28	11%
DIR EPN	5	0	5	0	5	0%
DIR ADJOINTS EPN	3	0	3	0	3	0%
DASEN ADJOINTS	35	15	50	0	50	30%
DA-SEN	70	27	97	0	97	28%
IRE	24	4	28	3	31	14%
SG EPN/EPA	4	1	5	2	7	20%
SOUS-DIR CNOUS	1	0	1	0	1	0%
SGA	24	7	31	0	31	23%
SGEPES	74	40	114	4	118	35%
VICE-RECTEURS	4	0	4	0	4	0%
TOTAL	750	473	1223	79	1302	39%

Répartition par emploi et par sexe



4) La proportion des femmes



La proportion de femmes varie selon les emplois de 11% à 49%. On note que cette proportion est en augmentation sensible parmi les emplois d'agents comptables d'EPSCP et d'agents comptables de CROUS par rapport au bilan précédent : 49% au lieu de 41% pour les premiers et 36% au lieu de 32% pour les seconds. Le pourcentage des femmes est en constante augmentation chez les AENESR.

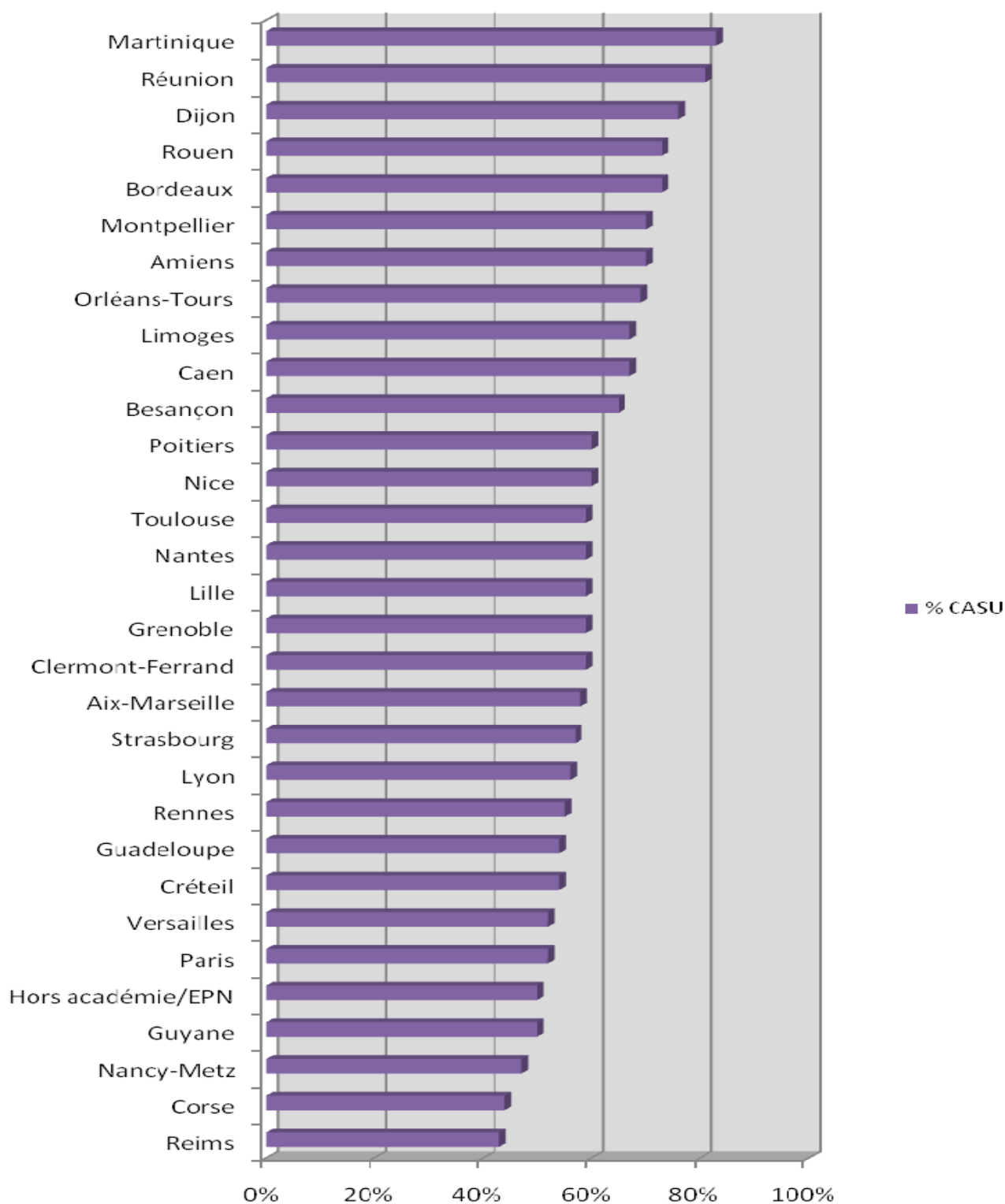
Désormais la parité est quasiment atteinte dans les emplois d'AENESR et d'agent comptable d'EPSCP.

5) La proportion des CASU

La proportion de CASU nommés sur l'ensemble des emplois fonctionnels administratifs (SGEPES, SGA, AENESR, directeurs de CROUS et de CLOUS, agents comptables d'EPSCP, agents comptables de CROUS, SG EPN.....)

ACADEMIES	EFFECTIF TOTAL	CASU	Pourcentage	Nombre total de CASU
Aix-Marseille	38	22	58%	61
Amiens	23	16	70%	27
Besançon	23	15	65%	24
Bordeaux	40	29	73%	63
Caen	21	14	67%	25
Clermont-Ferrand	22	13	59%	24
Corse	9	4	44%	6
Créteil	39	21	54%	51
Dijon	21	16	76%	30
Grenoble	39	23	59%	56
Guadeloupe	13	7	54%	9
Guyane	4	2	50%	3
Hors académie/EPN	24	12	50%	149
Lille	44	26	59%	56
Limoges	18	12	67%	19
Lyon	48	27	56%	45
Martinique	6	5	83%	11
Montpellier	37	26	70%	48
Nancy-Metz	30	14	47%	33
Nantes	34	20	59%	38
Nice	25	15	60%	37
Orléans-Tours	32	22	69%	43
Paris	85	44	52%	98
Poitiers	30	18	60%	36
Reims	21	9	43%	19
Rennes	38	21	55%	51
Réunion	16	13	81%	24
Rouen	26	19	73%	30
Strasbourg	30	17	57%	44
Toulouse	41	24	59%	55
Versailles	50	26	52%	78
TOTAL	927	552	60%	1293

pourcentage de CASU nommés sur des emplois fonctionnels administratifs



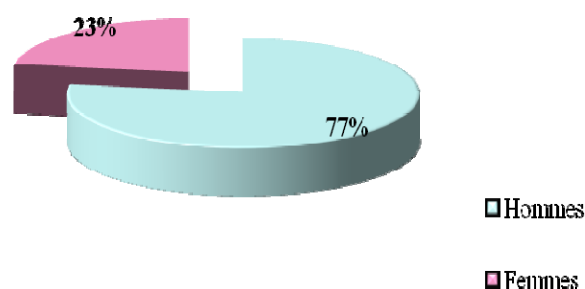
Chapitre 2 : LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX D'ACADÉMIE

Cet emploi est régi par le décret n° 86-970 du 19 août 1986 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables à l'emploi de secrétaire général d'académie. Le décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique créé un comité de direction d'académie composé du recteur et de ses adjoints, dont le secrétaire général. Ce dernier assure en cas d'absence du recteur son intérim. Le secrétaire général est chargé de l'administration de l'académie.

1) La répartition par sexe

Répartition hommes / femmes	
Hommes	24
Femmes	7
Total	31

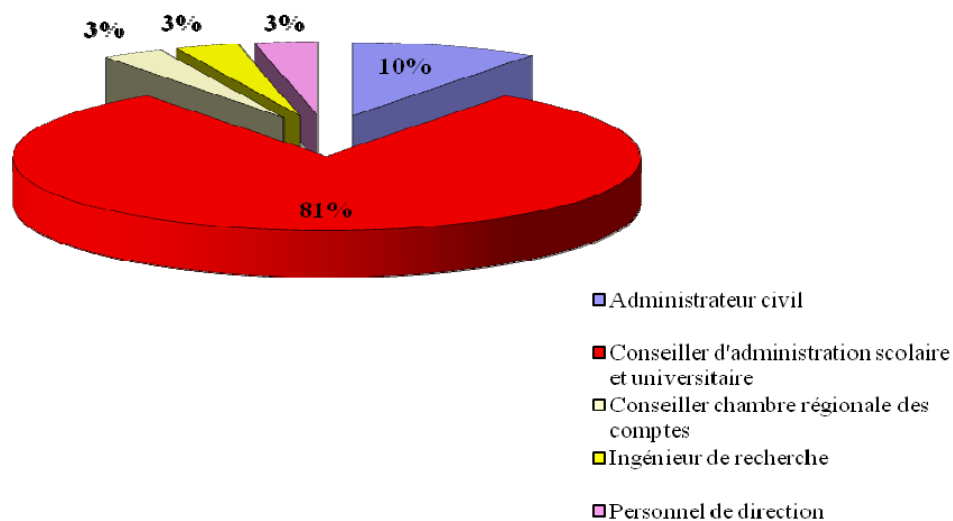
Répartition hommes / femmes des secrétaires généraux d'académie



2) La répartition par corps d'origine

Corps d'origine	Nombre de SGA
Administrateur civil	3
Conseiller d'administration scolaire et universitaire	25
Conseiller chambre régionale des comptes	1
Ingénieur de recherche	1
Personnel de direction	1
Total	31

Répartition des SGA par corps d'origine

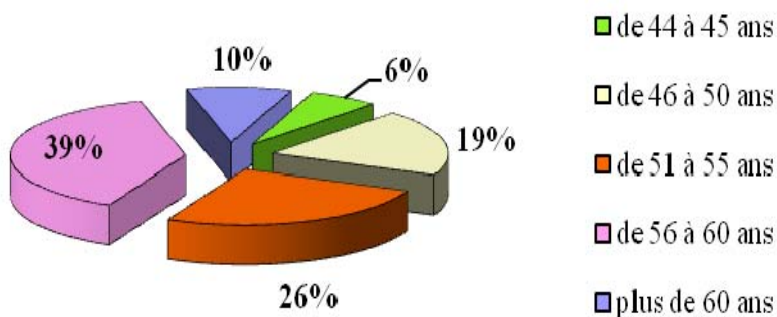


On constate une relative stabilité des corps d'origine avec une proportion toujours très importante de SGA appartenant au corps des CASU.

3) La répartition par âge

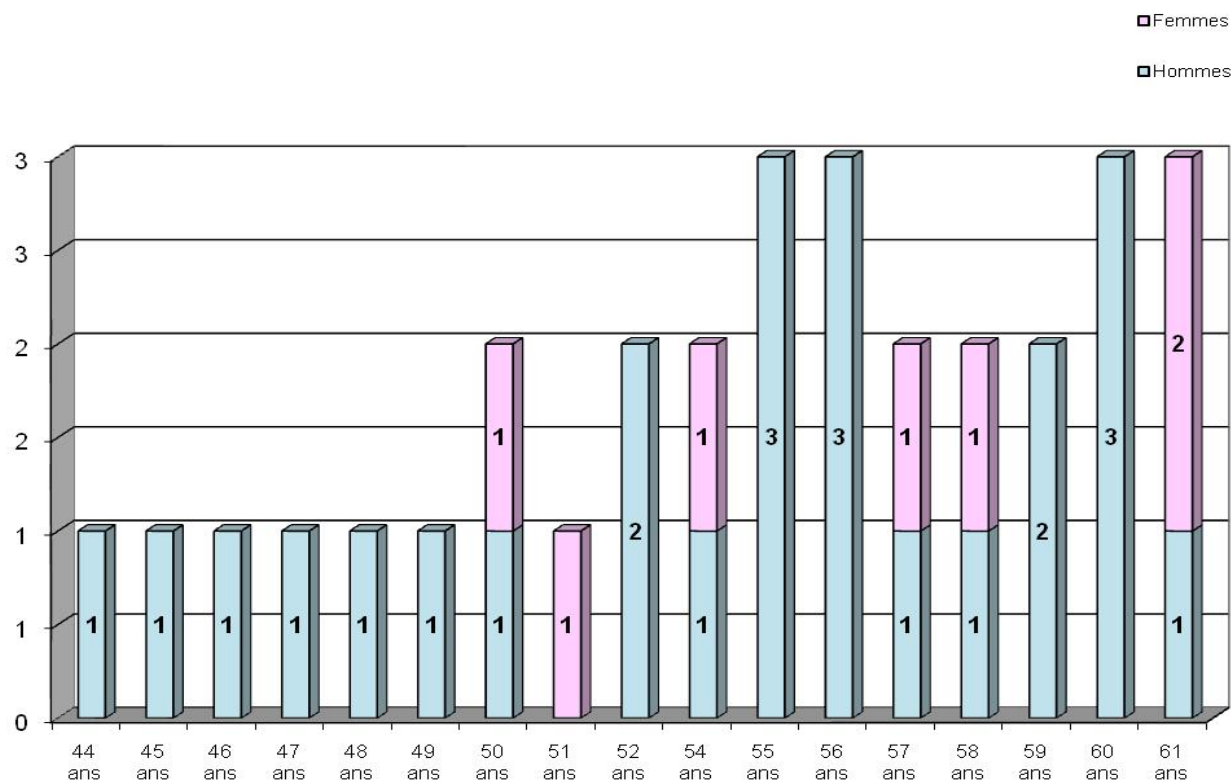
Répartition par âge des secrétaires généraux d'académie

Catégorie d'âge	SGA
de 44 à 45 ans	2
de 46 à 50 ans	6
de 51 à 55 ans	8
de 56 à 60 ans	12
plus de 60 ans	3
Total	31



La moitié des secrétaires généraux d'académie a plus de 55 ans.

4) La répartition par âge et par sexe

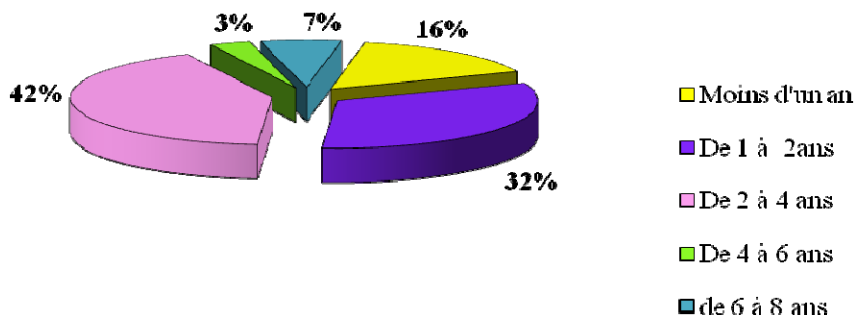


5) L'ancienneté dans l'emploi actuel

La durée de détachement est de 4 ans renouvelable une fois

Ancienneté dans l'emploi actuel des secrétaires généraux d'académie

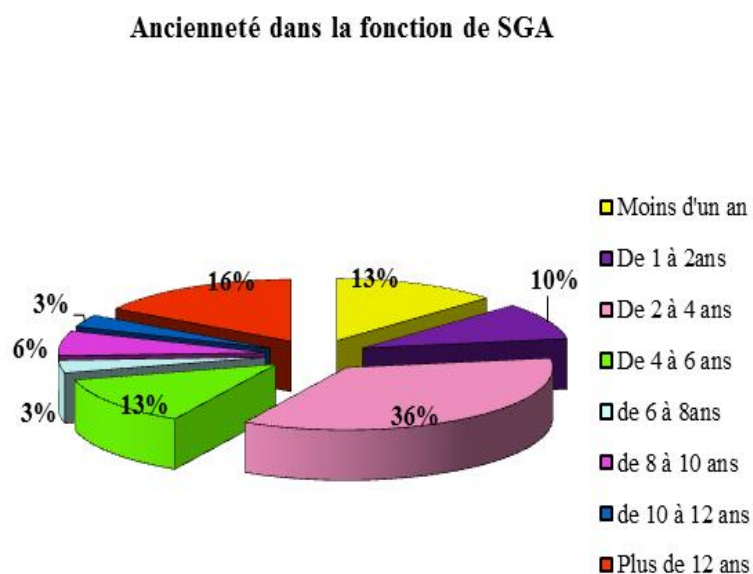
Ancienneté dans l'emploi actuel	SGA
Moins d'un an	5
De 1 à 2 ans	10
De 2 à 4 ans	13
De 4 à 6 ans	1
de 6 à 8 ans	2
Total	31



Près de la moitié des SGA sont nommés sur leur poste depuis moins de 2 ans. Cela traduit une mobilité réelle dans ce type de fonctions.

6) L'ancienneté dans la fonction de SGA

Ancienneté dans la fonction de SGA	Nombre
Moins d'un an	4
De 1 à 2 ans	3
De 2 à 4 ans	11
De 4 à 6 ans	4
de 6 à 8 ans	1
de 8 à 10 ans	2
de 10 à 12 ans	1
Plus de 12 ans	5
Total	31

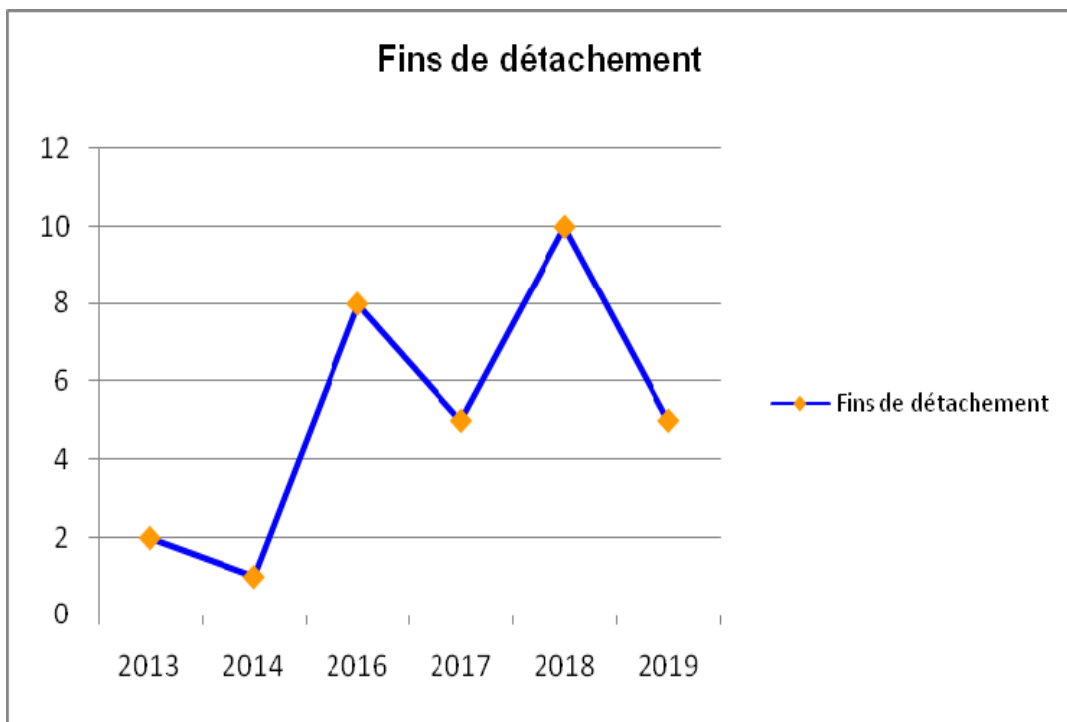


Plus de 60 % des secrétaires généraux d'académie exercent cette fonction depuis 4 ans ou moins. L'expérience acquise favorise l'accès à des emplois dans des académies plus importantes.

7) Projection des fins de détachement

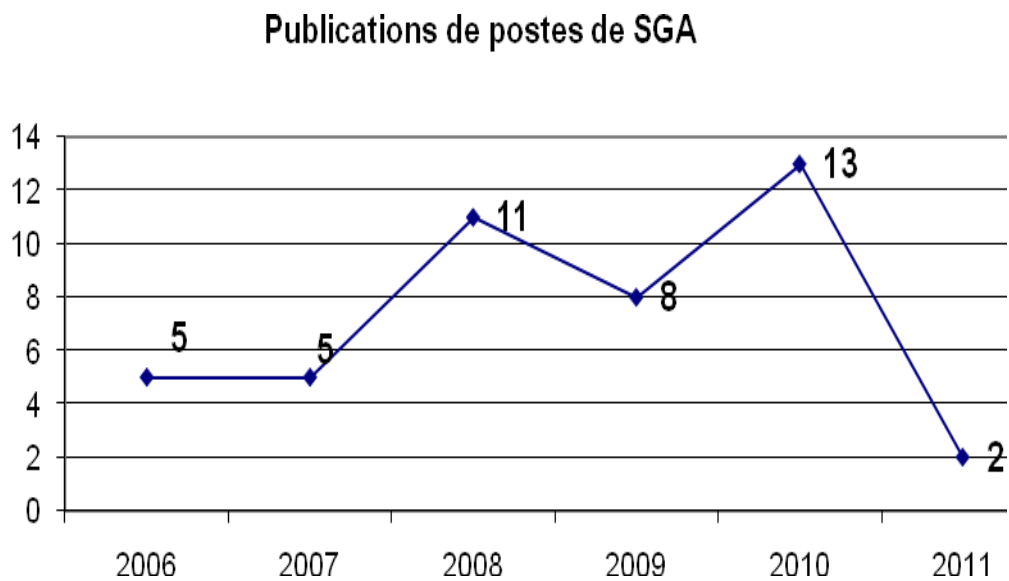
Année	Fins de détachement*
2013	2
2014	1
2016	8
2017	5
2018	10
2019	5
Total	31

*2^{ème} période



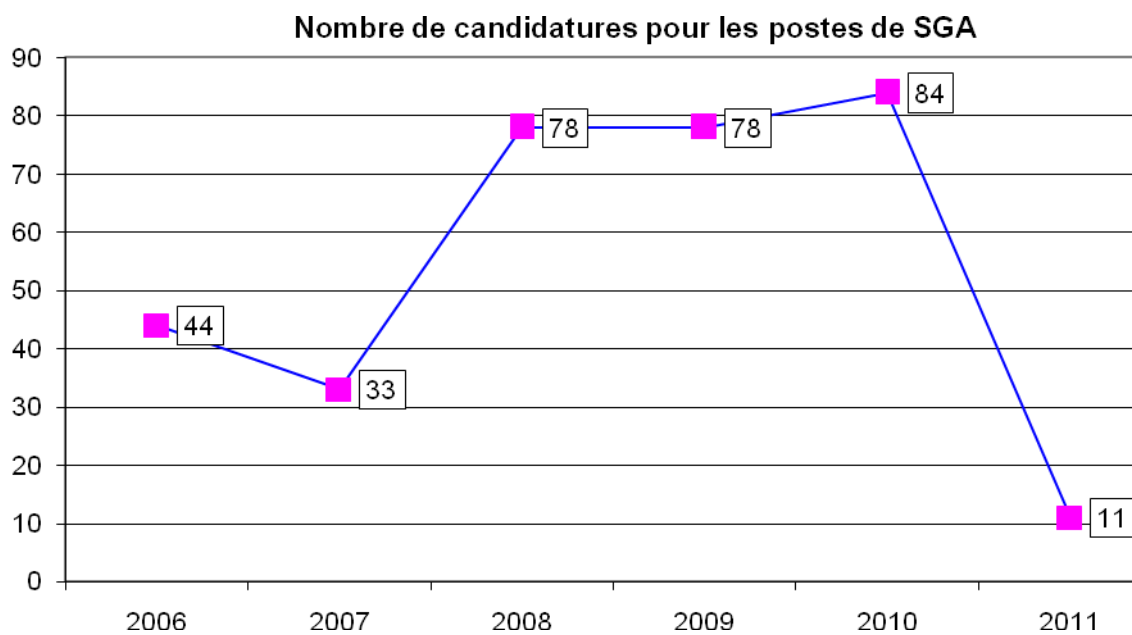
8) La mobilité 2011

a) Les publications

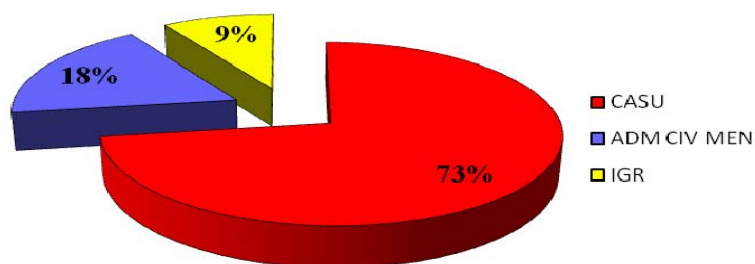


Le petit nombre de postes publiés en 2011 s'explique notamment par le nombre important de nominations intervenu les deux années précédentes à savoir plus des deux tiers.

b) Les candidatures

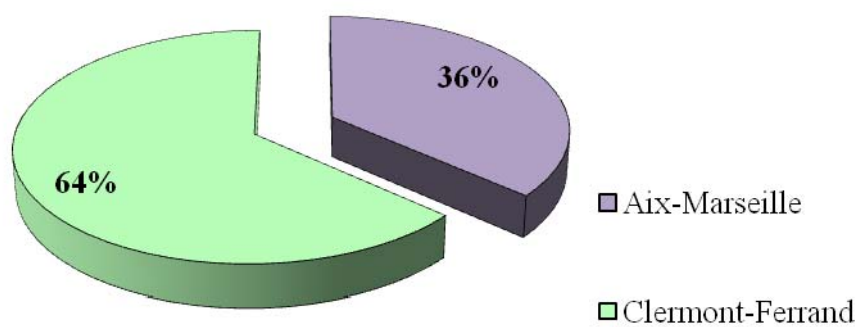


Répartition des candidatures par corps d'origine



Parmi les candidatures le pourcentage des administrateurs civils est en augmentation par rapport à l'an dernier.

Nombre de candidatures par emploi



Chapitre 3 : LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

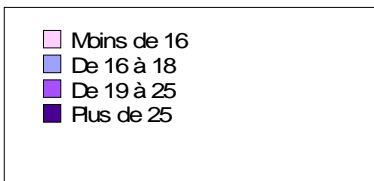
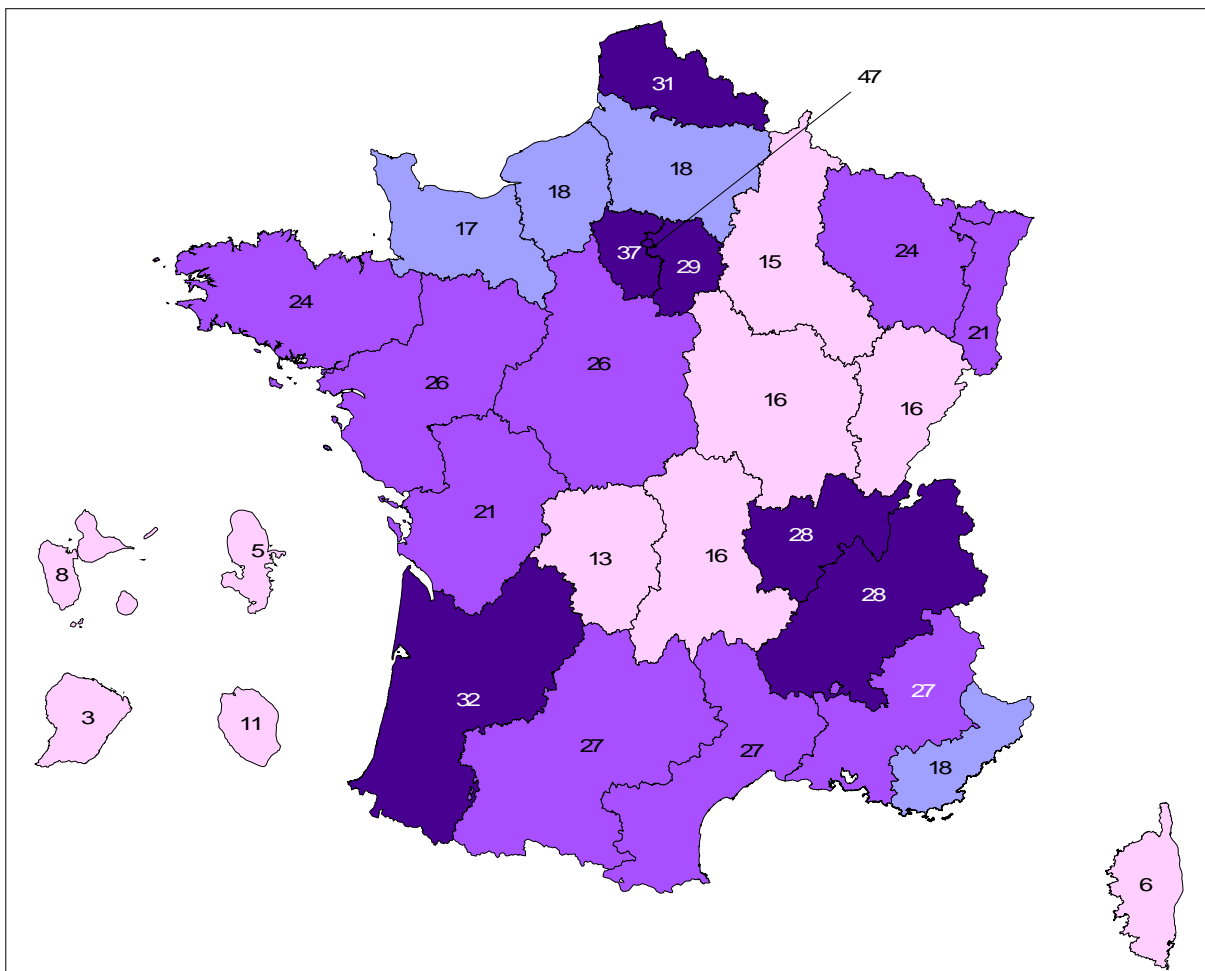
Cet emploi est régi par le décret n° 2008-1518 du 30 décembre 2008 modifiant le décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983 portant statuts particuliers des corps de l'administration scolaire et universitaire et fixant les dispositions applicables à l'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire

1) Répartition des emplois d'AENESR par académie

ACADEMIES	TOTAL EMPLOIS
Administration centrale	29
Aix-Marseille	27
Amiens	18
Besançon	16
Bordeaux	32
Caen	17
Clermont-Ferrand	16
Corse	6
Créteil	29
Dijon	16
Grenoble	28
Guadeloupe	8
Guyane	3
Hors académie*/EPN	12
Lille	31
Limoges	13
Lyon	28
Martinique	5
Montpellier	27
Nancy-Metz	24
Nantes	26
Nice	18
Orléans-Tours	26
Paris	47
Poitiers	21
Reims	15
Rennes	24
Réunion	11
Rouen	18
Strasbourg	21
Toulouse	27
Versailles	37
NATIONAL	676

- *Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie

Répartition académique des emplois d'AENESR



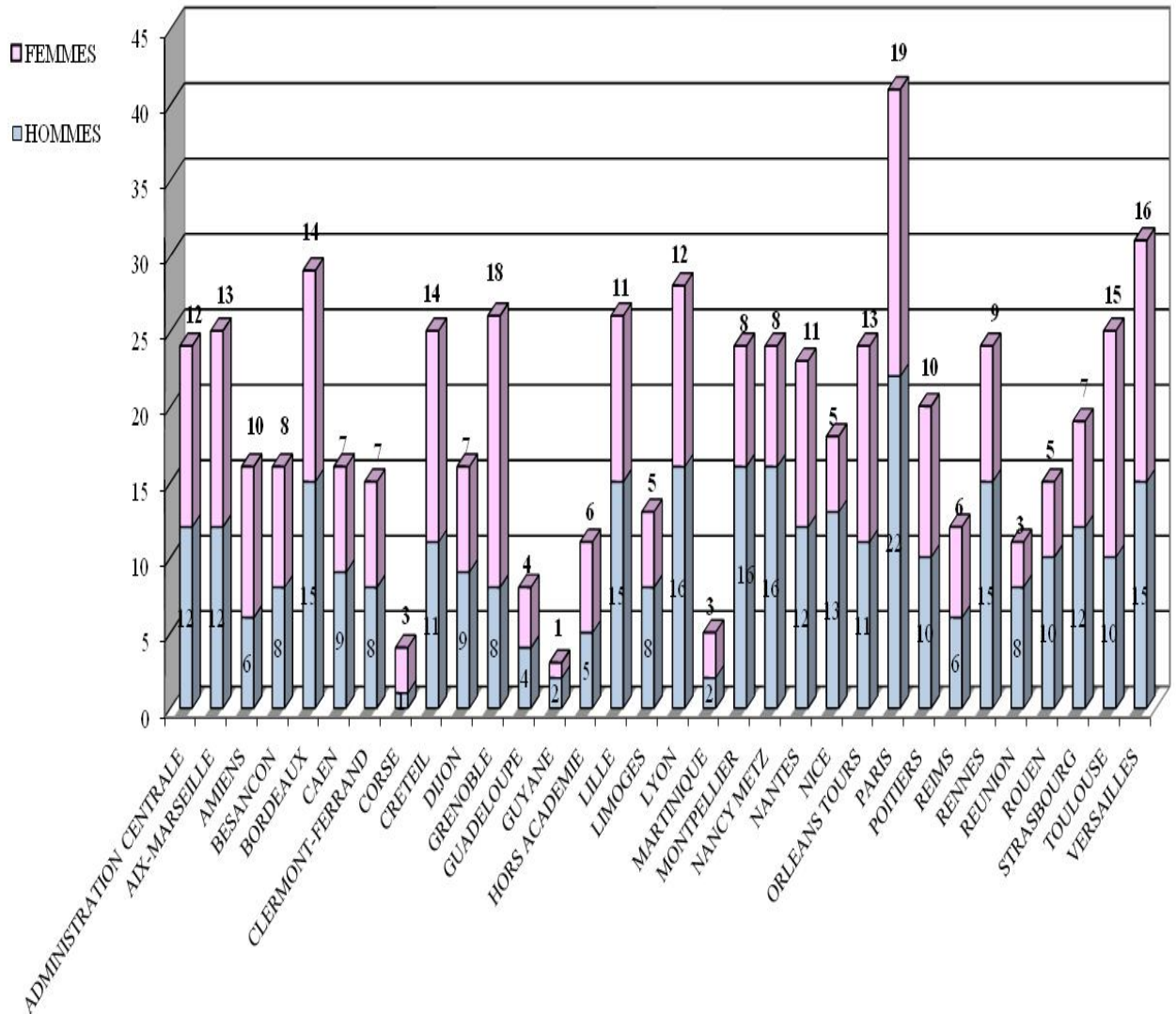
Les emplois d'AENESR représentent une part importante du nombre d'emplois fonctionnels dont dispose les académies si on se réfère à la carte présentée en page 5 qui indique le nombre total d'emplois fonctionnels par académie.

2) La répartition des AENESR par académie et par sexe

ACADEMIES	HOMMES	FEMMES	EFFECTIF TOTAL	VACANTS	TOTAL EMPLOIS
Administration centrale	12	12	24	5	29
Aix-Marseille	12	13	25	2	27
Amiens	6	10	16	2	18
Besançon	8	8	16	0	16
Bordeaux	15	14	29	3	32
Caen	9	7	16	1	17
Clermont-Ferrand	8	7	15	1	16
Corse	1	3	4	2	6
Créteil	11	14	25	4	29
Dijon	9	7	16	0	16
Grenoble	8	18	26	2	28
Guadeloupe	4	4	8	0	8
Guyane	2	1	3	0	3
Hors académie/EPN	5	6	11	1	12
Lille	15	11	26	5	31
Limoges	8	5	13	0	13
Lyon	16	12	28	0	28
Martinique	2	3	5	0	5
Montpellier	16	8	24	3	27
Nancy-Metz	16	8	24	0	24
Nantes	12	11	23	3	26
Nice	13	5	18	0	18
Orléans-Tours	11	13	24	2	26
Paris	22	19	41	6	47
Poitiers	10	10	20	1	21
Reims	6	6	12	3	15
Rennes	15	9	24	0	24
Réunion	8	3	11	0	11
Rouen	10	5	15	3	18
Strasbourg	12	7	19	2	21
Toulouse	10	15	25	2	27
Versailles	15	16	31	6	37
NATIONAL	327	290	617	59	676

47 % des emplois d'AENESR sont occupés par des femmes. C'est pour l'ensemble des emplois fonctionnels, un des emplois pour lesquels la proportion des femmes est une des plus importantes. Ces emplois se concentrent essentiellement dans les services académiques et en université.

Répartition des AENESR hommes/femmes par académies

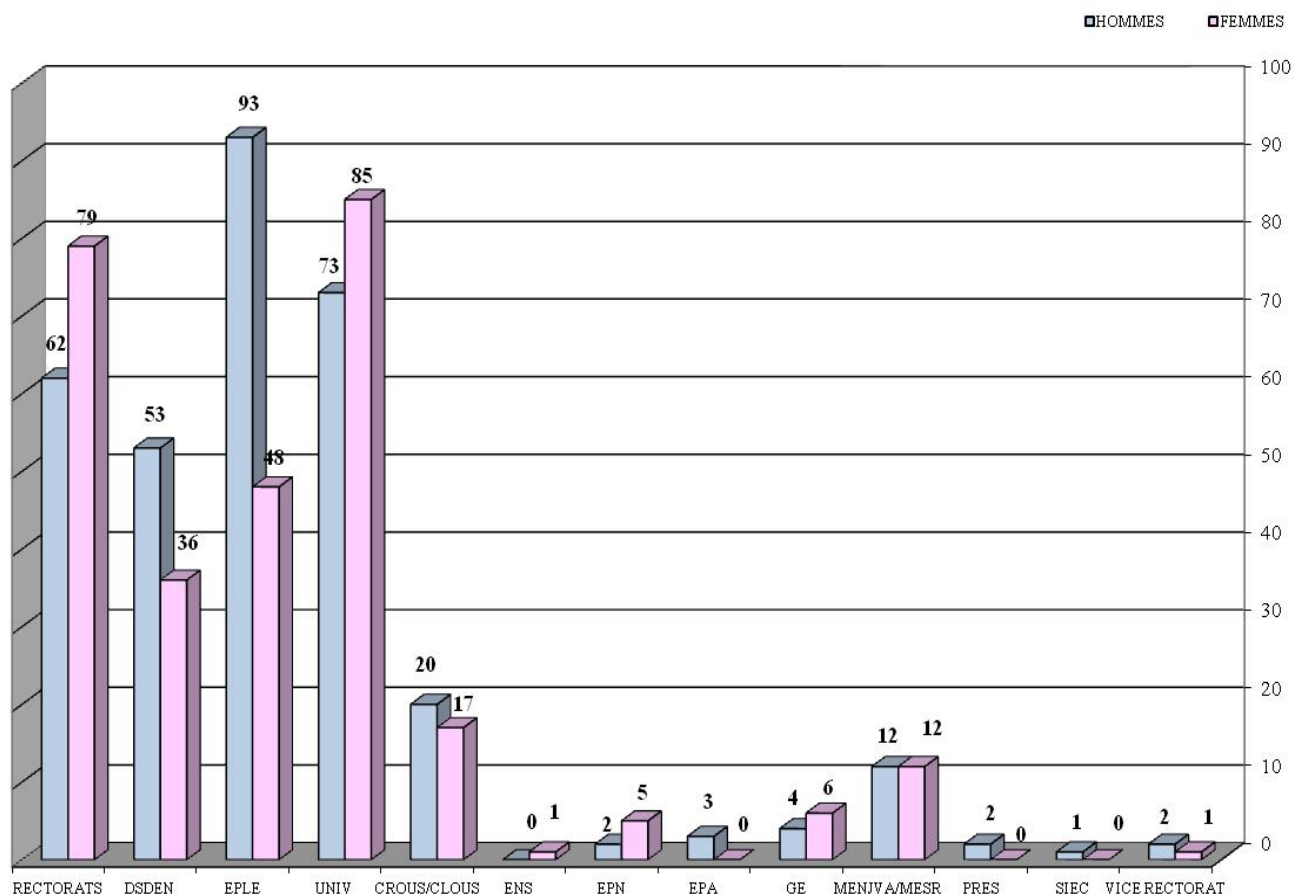


Les différences constatées s'expliquent par le nombre d'établissements d'enseignement supérieur (par exemple dans l'académie de Paris) et par l'implantation de nouveaux emplois d'AENESR liée à l'organisation des services et notamment à l'accès aux responsabilités et compétences élargies des établissements d'enseignement supérieur.

3) La répartition par structure et par sexe

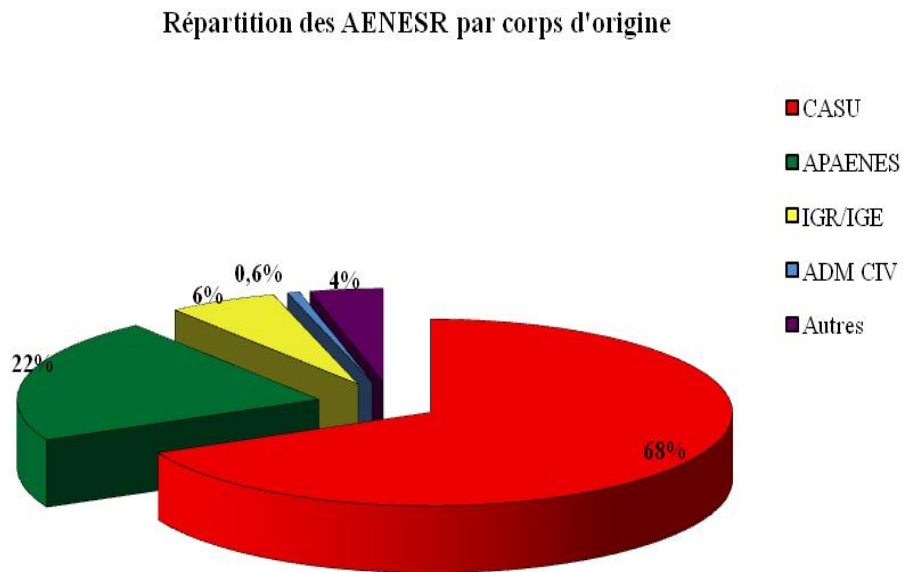
AENESR	HOMMES	FEMMES	EFFECTIF TOTAL	VACANT	TOTAL	% FEMMES
RECTORATS	62	79	141	5	146	56%
IA	53	36	89	3	92	40%
EPLE	93	48	141	2	143	34%
UNIV	73	85	158	35	193	54%
CROUS/CLOUS	20	17	37	4	41	46%
ENS	0	1	1	0	1	100%
EPN	2	5	7	1	8	71%
EPA	3	0	3	1	4	0%
GE	4	6	10	1	11	60%
MENJVA/MESR	12	12	24	5	29	50%
PRES	2	0	2	0	2	0%
SIEC	1	0	1	2	3	0%
VICE RECTORAT	2	1	3	0	3	33%
TOTAL	327	290	617	59	676	47%

AENESR REPARTITION PAR STRUCTURE ET SEXE



La part des femmes est moindre dans les fonctions d'agent comptable en EPLE, ainsi que dans celles de secrétaire général de direction départementale des services de l'éducation nationale.

4) La répartition par corps d'origine

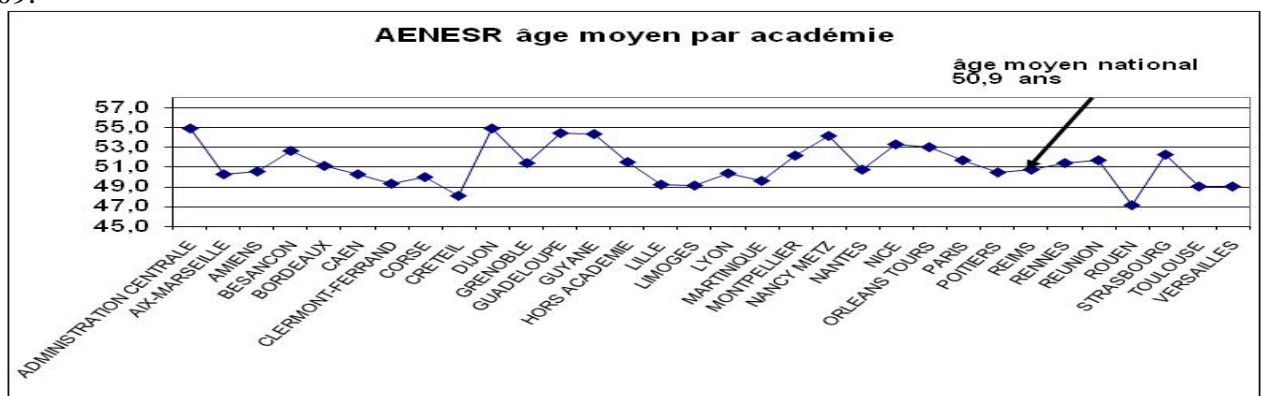


Le corps des CASU demeure le vivier principal des emplois d'AENESR. Le nombre d'APAENES (second vivier de recrutement) nommés AENESR en 2011 est cependant en légère augmentation par rapport à 2009 (22% contre 17%).

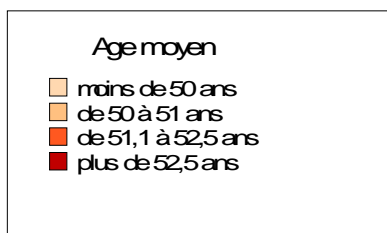
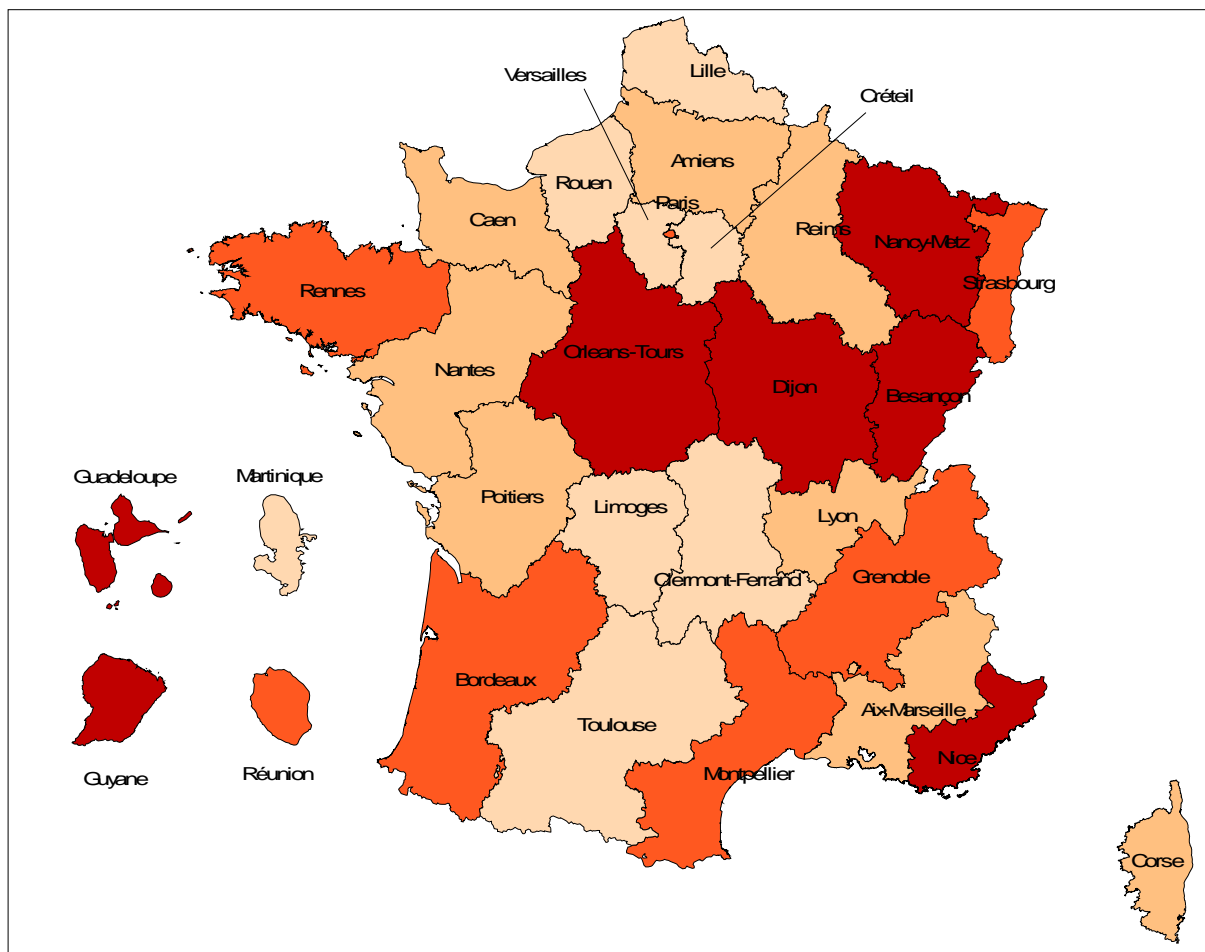
5) L'âge moyen

ACADEMIES	AGE MOYEN
Rouen	47,1
Créteil	48,1
Toulouse	49,0
Versailles	49,0
Limoges	49,1
Lille	49,2
Clermont-Ferrand	49,3
Martinique	49,6
Corse	50,0
Aix-Marseille	50,3
Caen	50,3
Lyon	50,4
Poitiers	50,5
Amiens	50,6
Nantes	50,7
Reims	50,7
Bordeaux	51,1
Grenoble	51,4
Rennes	51,4
Hors académie	51,5
Paris	51,7
Réunion	51,7
Montpellier	52,2
Strasbourg	52,3
Besançon	52,6
Orléans-Tours	53,0
Nice	53,3
Nancy-Metz	54,2
Guyane	54,3
Guadeloupe	54,4
Administration centrale	54,9
Dijon	54,9
National	50,9

Un rajeunissement de pratiquement 1 an est constaté dans l'âge moyen au niveau national par rapport à 2009.



Age moyen AENESR



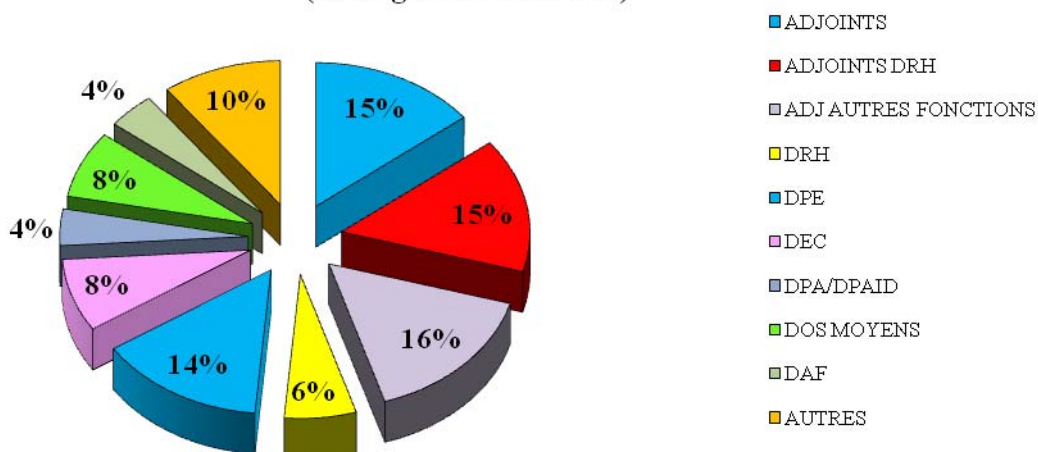
L'âge moyen des AENESR est différent selon les académies. On peut constater que les académies de la région parisienne, ainsi que celles de Clermont-Ferrand, Limoges, Lille, Toulouse et Rouen concentrent les moyennes d'âge les moins élevées.

6) La répartition par type de fonctions

a) Enseignement scolaire

REPARTITION PAR TYPE DE FONCTIONS DES AENESR (ENSEIGNEMENT SCOLAIRE)										
ADJOINT	ADJOINT DRH	ADJ AUTRES FONCTIONS	DRH	DPE	DEC	DPA/DPAID	DOS MOYENS	DAF	AUTRES	TOTAL
21	22	23	9	21	12	6	11	6	15	146
14,38%	15,07%	15,75%	6,16%	14,38%	8,22%	4,11%	7,53%	4,11%	10,27%	100,00%

REPARTITION PAR TYPE DE FONCTIONS DES AENESR
(Enseignement scolaire)



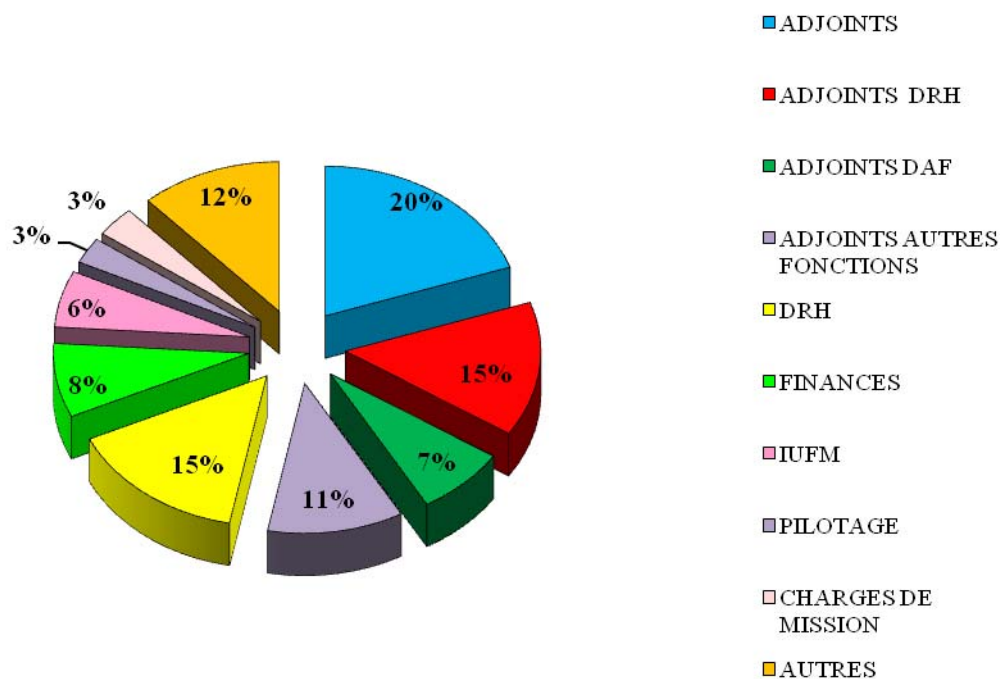
On constate que les fonctions d'adjoint ont connu une légère évolution à la hausse depuis la création du statut d'emploi des AENESR.

b) Enseignement supérieur

REPARTITION PAR TYPE DE FONCTIONS DES AENESR (ENSEIGNEMENT SUPERIEUR)

ADJOINT	ADJOINT DRH	ADJOINT DAF	ADJOINT AUTRES FONCTIONS	DRH	FINANCES	IUFM	PILOTAGE	CHARGE DE MISSION	AUTRES	TOTAL
42	31	16	24	32	17	13	6	7	25	213
19,72%	14,55%	7,51%	11,27%	15,02%	7,98%	6,10%	2,82%	3,29%	11,74%	100,00%

**REPARTITION PAR TYPE DE FONCTIONS DES AENESR
(Enseignement supérieur)**

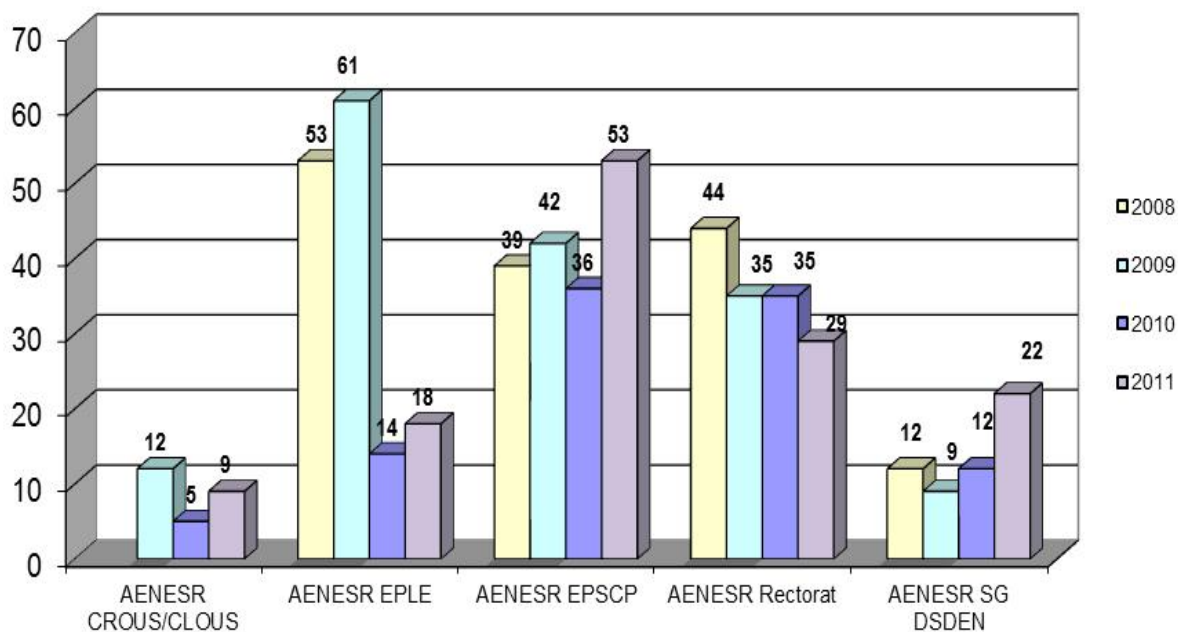


7) La mobilité 2011

a) Les publications

Nombre de postes publiés par type de poste				
Catégorie de poste	2008	2009	2010	2011
AENESR CROUS/CLOUS		12	5	9
AENESR EPLE	53	61	14	18
AENESR EPSCP	39	42	36	53
AENESR Rectorat	44	35	35	29
AENESR SG DSDEN	12	9	12	22
TOTAL	136	159	102	131

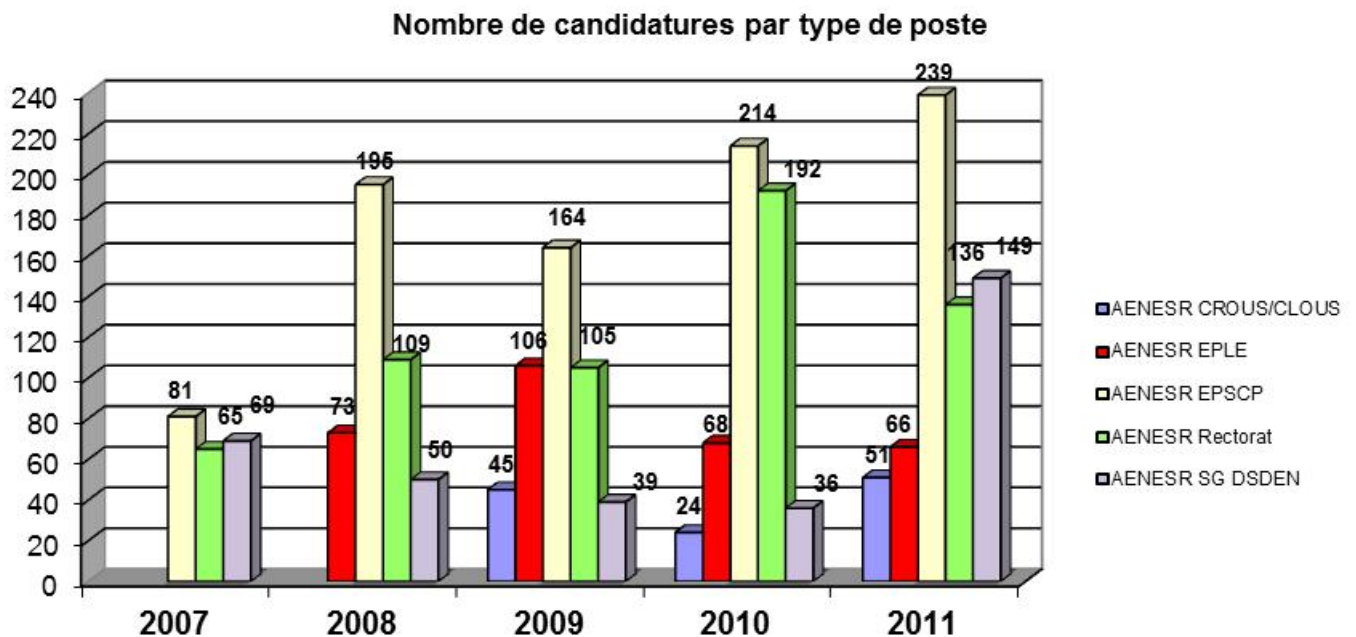
Nombre de postes d'AENESR publiés (par type de poste)



Les emplois d'AENESR, comme tous les autres emplois fonctionnels, sont publiés sur le site de la BIEP.

b) Les candidatures

Nombre de candidatures par type de postes					
Catégorie de poste	2007	2008	2009	2010	2011
AENESR CROUS/CLOUS			45	24	51
AENESR EPLE		73	106	68	66
AENESR EPSCP	81	195	164	214	239
AENESR Rectorat	65	109	105	192	136
AENESR SG DSDEN	69	50	39	36	149
TOTAL	146	377	459	534	641

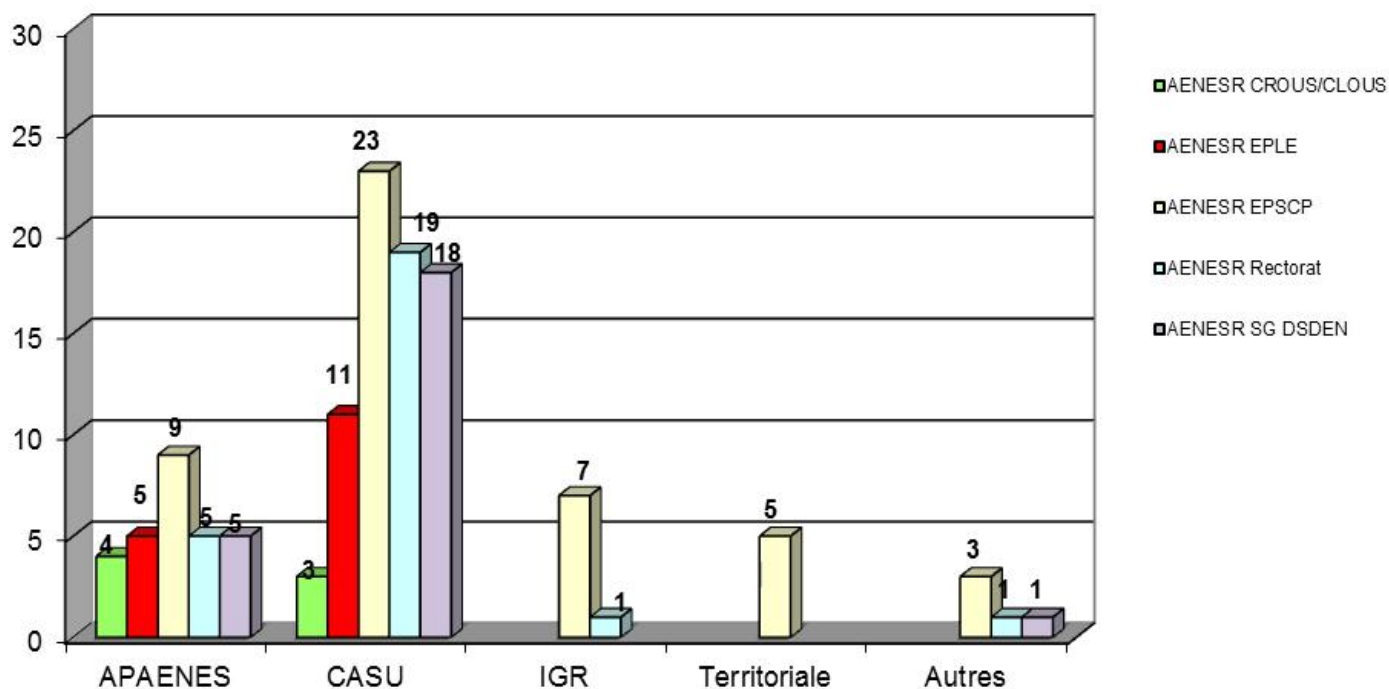


Le nombre important de candidatures enregistrées pour les emplois de SG de DSDEN est lié au nombre d'emplois de cette catégorie publié en 2011.

c) Les recrutements

Répartition des AENESR recrutés par corps d'origine						
EMPLOIS	APAENES	CASU	IGR	Territoriale	Autres	TOTAL
AENESR CROUS/CLOUS	4	3				7
AENESR EPLE	5	11				16
AENESR EPSCP	9	23	7	5	3	47
AENESR MENJVA/MESR	2	1				3
AENESR Rectorat	5	19	1		1	26
AENESR SG DSDEN	5	18			1	24
TOTAL	30	75	8	5	5	123

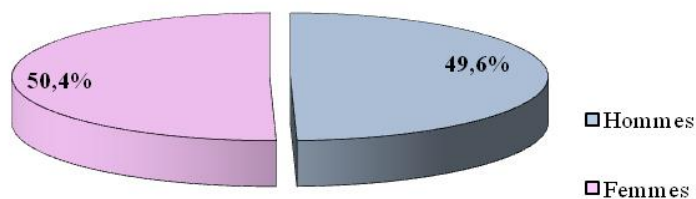
Répartition des AENESR recrutés par corps d'origine



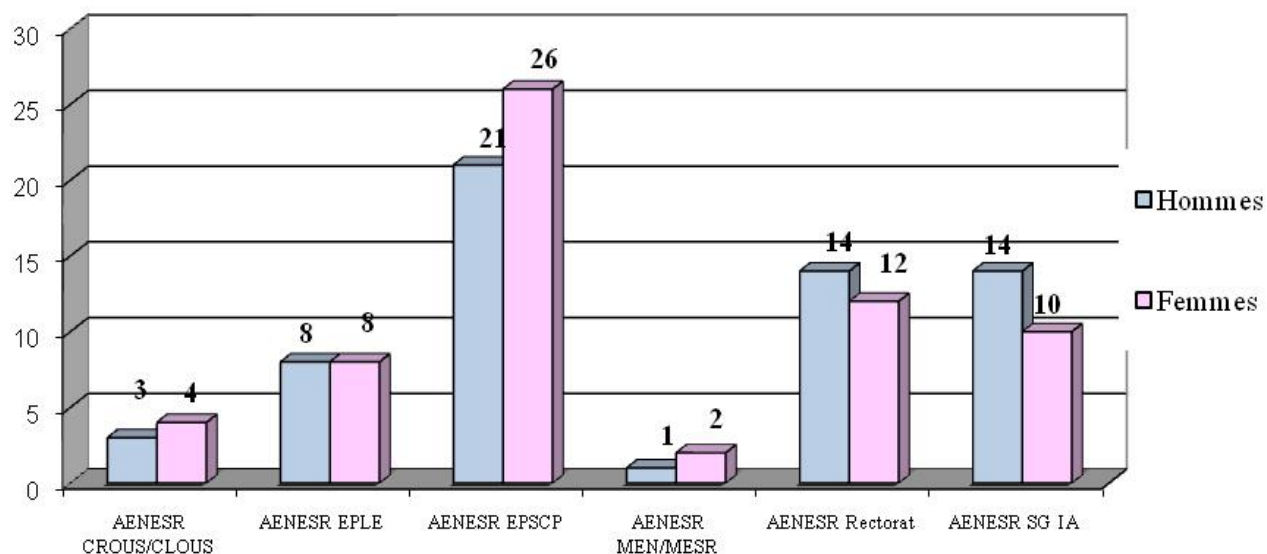
La proportion d'APAENES recrutés en 2011 dans les emplois d'AENESR continue d'augmenter.

Répartition hommes/femmes des AENESR nommés en 2011					
EMPLOIS	Hommes	Femmes	TOTAL	% d'hommes	% de femmes
AENESR CROUS/CLOUS	3	4	7	42,9%	57,1%
AENESR EPLE	8	8	16	50,0%	50,0%
AENESR EPSCP	21	26	47	44,7%	55,3%
AENESR MENJVA/MESR	1	2	3	33,3%	66,7%
AENESR Rectorat	14	12	26	53,8%	46,2%
AENESR SG IA	14	10	24	58,3%	41,7%
TOTAL	61	62	123	49,6%	50,4%

Répartition hommes / femmes des AENESR nommés en 2011



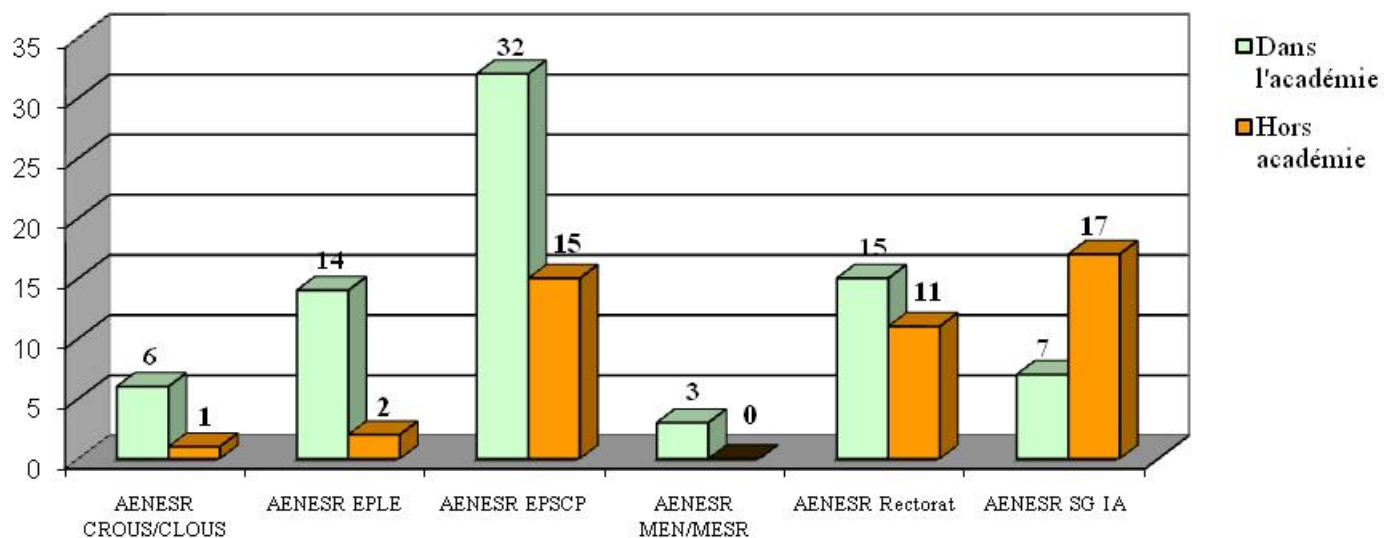
Répartition Hommes / Femmes des AENESR recrutés sur les différentes catégories de poste



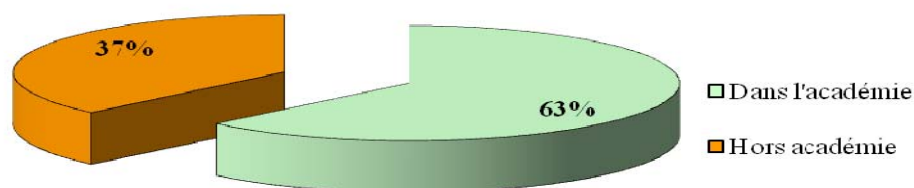
En 2011, la proportion des femmes nommées dépasse légèrement celle des hommes puisque elle atteint 50,4%

Origine géographique des recrutés					
Catégorie de poste	Dans l'académie	Hors académie	Total	% des recrutés dans leur académie d'origine	% des recrutés hors académie
AENESR CROUS/CLOUS	6	1	7	86%	14%
AENESR EPLE	14	2	16	88%	13%
AENESR EPSCP	32	15	47	68%	32%
AENESR MEN/MESR	3	0	3	100%	0%
AENESR Rectorat	15	11	26	58%	42%
AENESR SG IA	7	17	24	29%	71%
TOTAL	77	46	123	63%	37%

Origine géographique des AENESR recrutés sur les différentes catégories de poste



Origine géographique des AENESR recrutés



On observe en 2011, que près de 40% des AENESR recrutés sont originaires d'une autre académie, ce qui traduit une réelle mobilité géographique.

Chapitre 4 : LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES SERVICES / SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX D'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

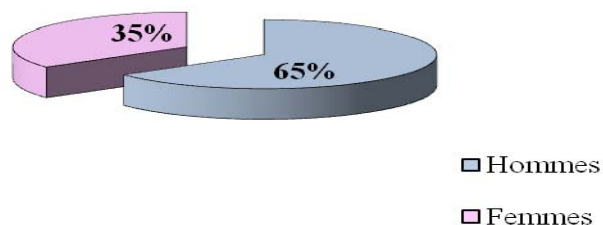
L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur (SGEPES) est régi par le décret n° 2010-175 du 23 février 2010. Cet emploi est occupé par des fonctionnaires qui ont le titre de directeur général des services (DGS).

Les emplois qu'occupent les DGS sont répartis en groupes indiciaires et indemnitaires selon l'importance du budget, des effectifs d'étudiants de l'établissement (cf. décrets 2010-175 et 2010-176 du 23 février 2010). Les emplois du groupe I culminent en HEB, ceux du groupe II en HEA et les emplois du troisième groupe ont un indice terminal égal à 1015.

1) La répartition hommes/femmes des DGS

Répartition Hommes/Femmes des DGS	
Hommes	74
Femmes	40
Total	114

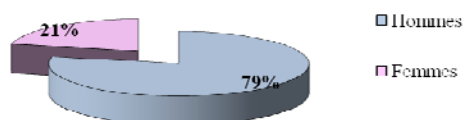
Répartition hommes/femmes des DGS



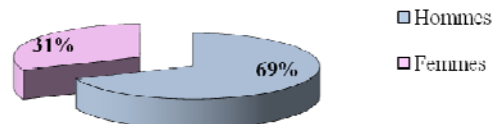
Les femmes occupent plus du tiers des 114 emplois pourvus au 1er janvier 2012.

Répartition par sexe et par groupe des DGS				
	Groupe I	Groupe II	Groupe III	Total
Hommes	22	35	17	74
Femmes	6	16	18	40
Total	28	51	35	114

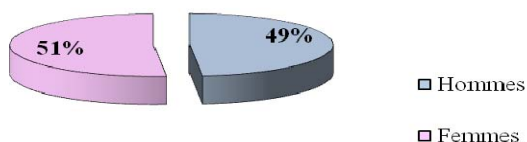
Répartition hommes/femmes des DGS de groupe I



Répartition hommes/femmes des DGS de Groupe II



Répartition hommes/femmes des DGS de Groupe III

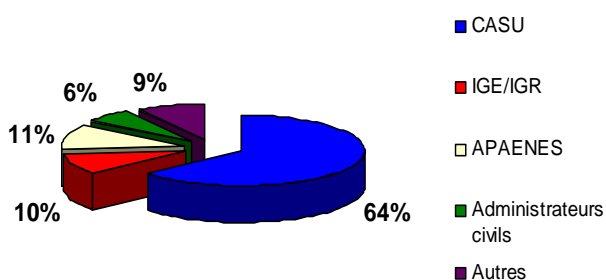


2) L'origine des DGS

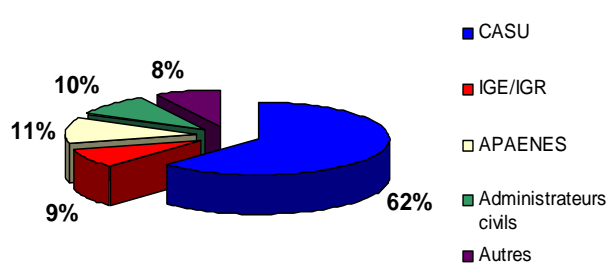
Les DGS sont majoritairement issus des corps administratifs relevant des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. La part respective des corps d'origine des DGS est pratiquement identique au 1^{er} janvier 2012, à celle de l'an dernier.

Origine par corps des DGS	
CASU	66
IGE/IGR	12
APAENES- ATTACHES	12
ADM CIVIL	12
Collectivités territoriales	7
TRESOR PUBLIC	2
Autres	3
Total	114

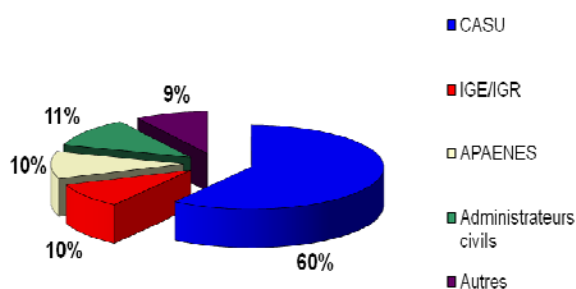
Origine par corps des SGEPEs (mars 2009)



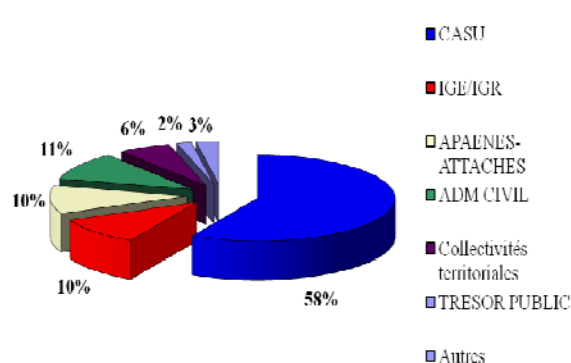
Origine par corps des SG/DGS (mars 2010)



Origine par corps des DGS au 1er janvier 2011

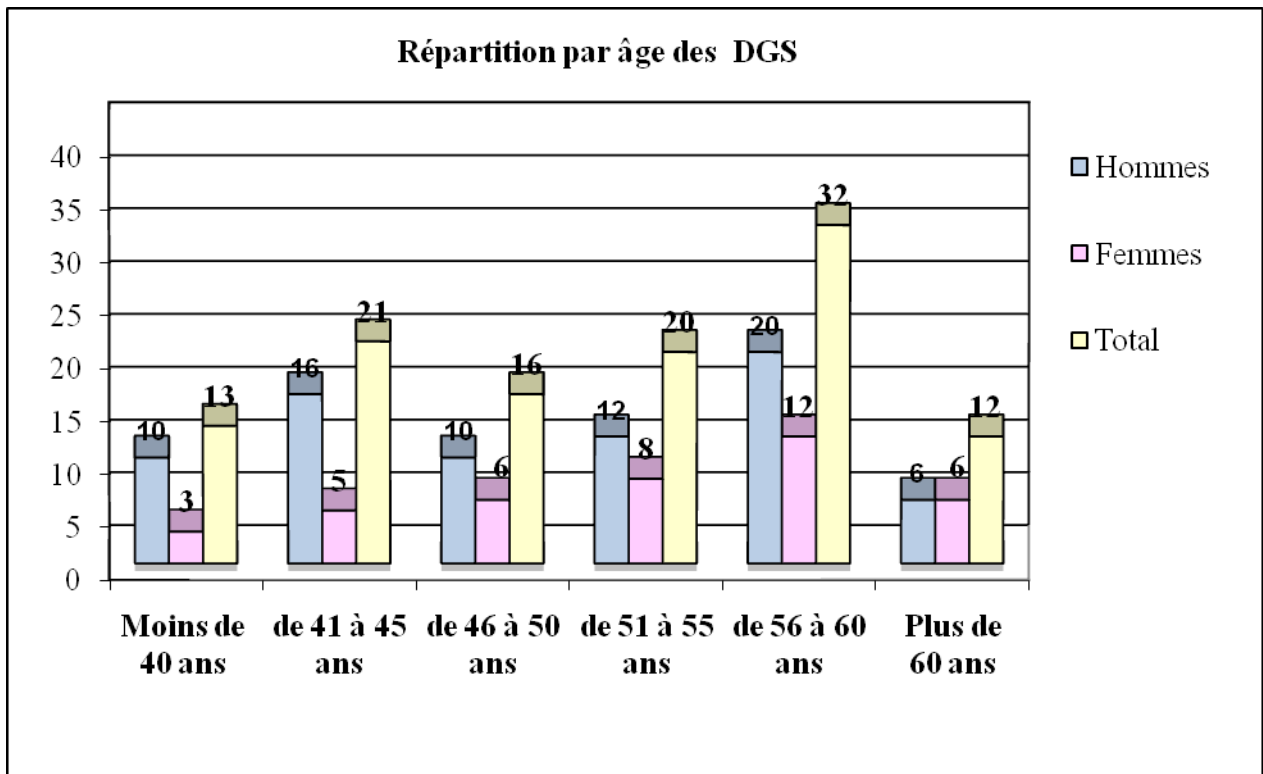


Origine par corps des DGS 1er janvier 2012



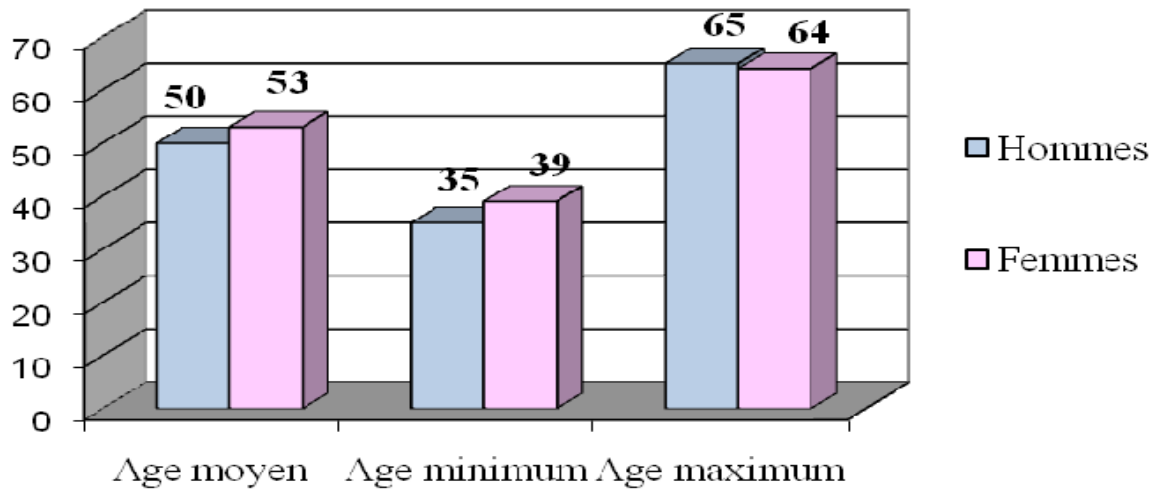
3) L'âge des DGS

Répartition par âge des DGS			
Ages	Hommes	Femmes	Total
Moins de 40 ans	10	3	13
de 41 à 45 ans	16	5	21
de 46 à 50 ans	10	6	16
de 51 à 55 ans	12	8	20
de 56 à 60 ans	20	12	32
Plus de 60 ans	6	6	12
Total	74	40	114



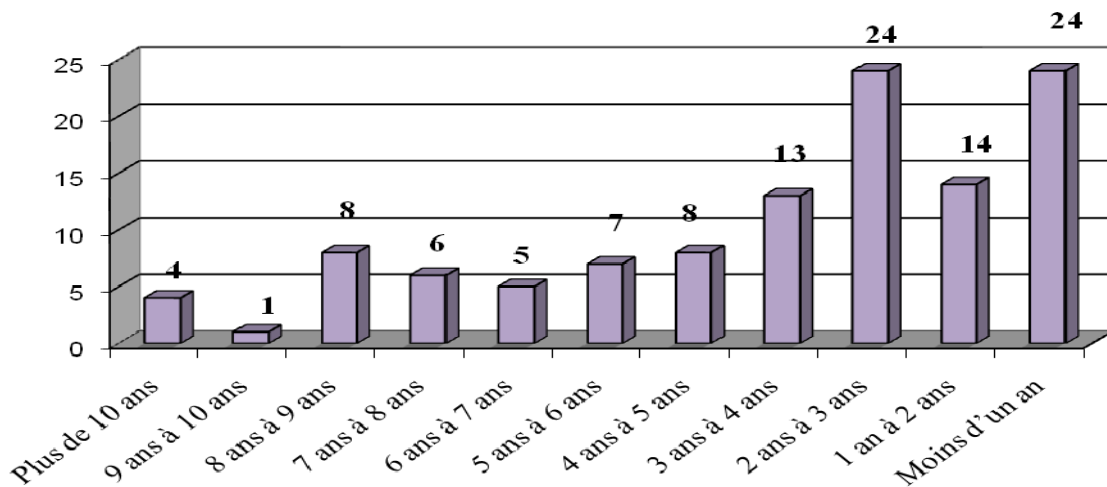
44 % des DGS 50 ans ou moins, ce qui traduit un certain rajeunissement de ces cadres puisque cette proportion était de 38% en janvier 2011.

Moyenne d'âge des DGS



4) L'ancienneté des DGS sur leur poste

Ancienneté sur les postes des DGS



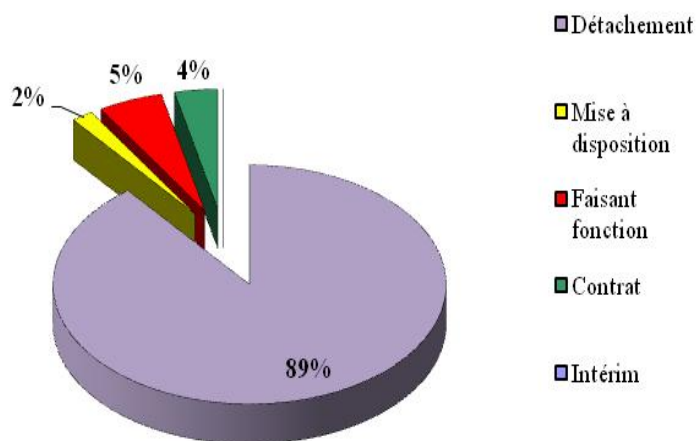
54% des DGS ont moins de 3 ans d'ancienneté sur leur poste actuel.

Les SGEPES/DGS sont essentiellement nommés par la voie du détachement, pour une durée maximale de cinq ans renouvelable, sans que la durée totale d'occupation d'un même emploi puisse excéder dix ans.

5) La situation statutaire des DGS

Situation statutaire des DGS	
Détachement	101
Mise à disposition	2
Faisant fonction	6
Cotrat	4
Intérim	1
Total	114

Situation statutaire des DGS

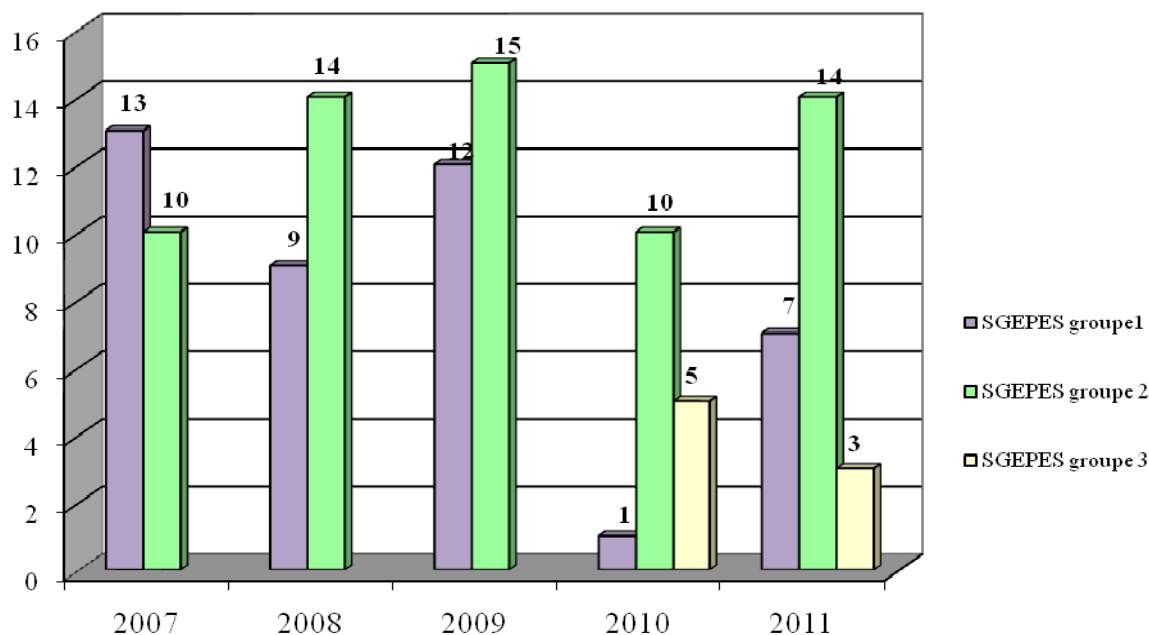


6) La mobilité 2011

a) Les publications

Nombre de postes publiés par type d'emploi					
Catégorie de poste	2007	2008	2009	2010	2011
SGEPES groupe I	13	9	12	1	7
SGEPES groupe II	10	14	15	10	14
SGEPES groupe III				5	3
TOTAL	23	23	27	16	24

En 2011 les principales publications ont concerné les emplois classés dans le groupe II. Ce nombre est à rapprocher du nombre total d'emplois classés dans ce groupe (53).

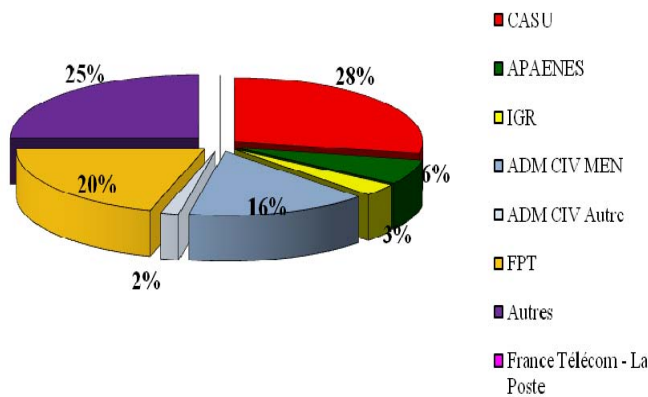


b) Les candidatures

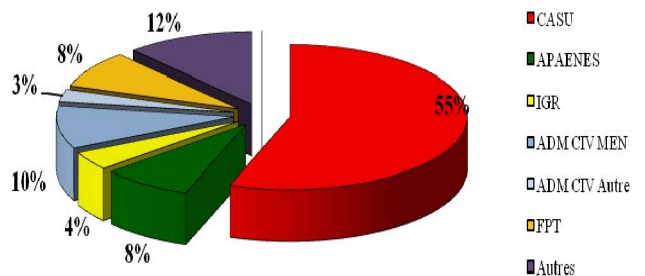
Nombre de candidatures par type de poste					
Catégorie de poste	2007	2008	2009	2010	2011
SGEPES groupe I	99	170	119	22	64
SGEPES groupe II	80	192	195	111	146
SGEPES groupe III				24	55
TOTAL	179	362	314	157	265

Catégorie de poste	Répartition des candidatures sur les postes de SGEPES par corps d'origine								
	CASU	APAENES	IGR	ADM CIV MEN	ADM CIV Autre	FPT	Autres	France Télécom - La Poste	Total
SGEPES Groupe I	18	4	2	10	1	13	16		64
SGEPES Groupe II	81	12	6	14	4	12	17		146
SGEPES Groupe III	24	9	2	2	2	5	10	1	55
TOTAL	123	25	10	26	7	30	43	1	265

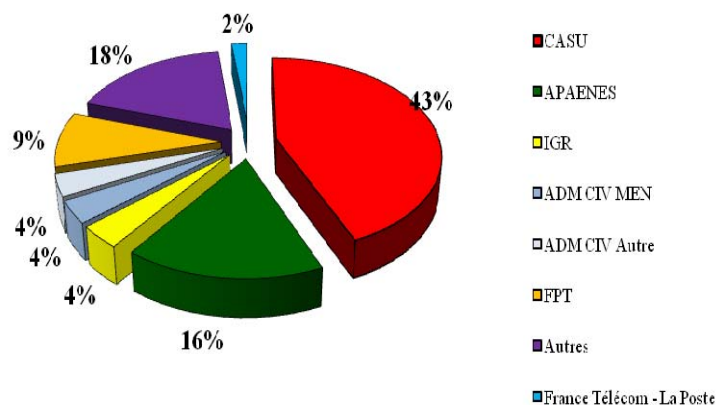
Répartition par corps d'origine des candidatures sur les postes de SGEPES de Groupe I



Répartition par corps d'origine des candidatures sur les postes de SGEPES de Groupe II



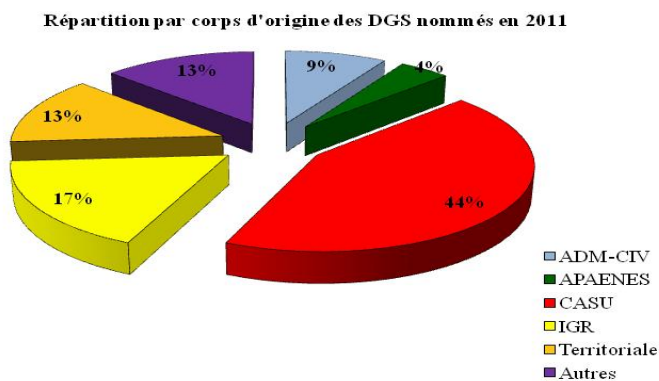
Répartition par corps d'origine des candidatures sur les postes de SGEPES de groupe III



Contrairement aux groupes II et III où les candidats sont majoritairement issus du corps des CASU, on constate que pour le groupe I les candidats sont originaires de ce corps à hauteur d'un quart seulement.

c) Les recrutements

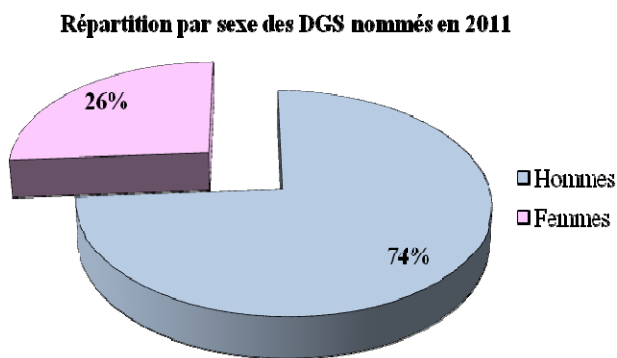
Répartition des DGS recrutés en 2011 par corps d'origine	
ADM-CIV	2
APAENES	1
CASU	10
IGR	4
Territoriale	3
Autres	3
TOTAL	23



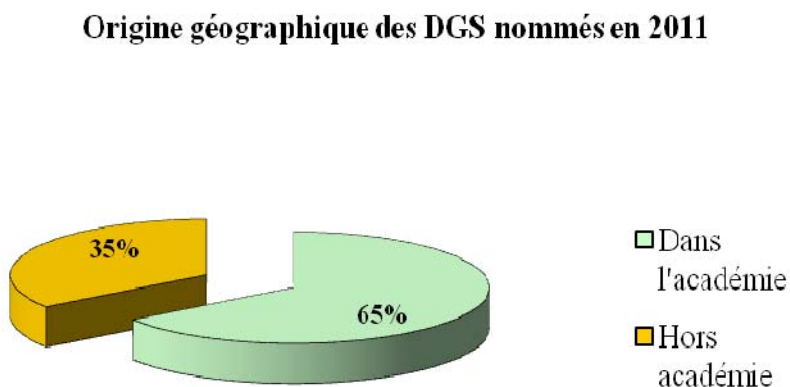
Alors que le corps des CASU était le principal vivier des nominations intervenues dans l'emploi de DGS en 2009, ce n'est plus le cas aujourd'hui où la part des autres viviers est en augmentation.

,

Répartition Hommes/Femmes des DGS recrutés en 2011	
Hommes	17
Femmes	6
TOTAL	23



Origine géographique des DGS recrutés en 2011	
Dans l'académie	15
Hors académie	8
TOTAL	23



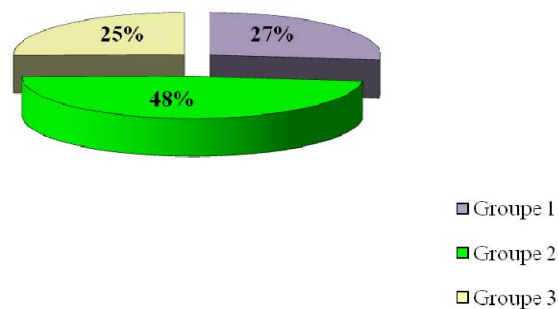
Chapitre 5 : LES AGENTS COMPTABLES

1) Les agents comptables d'EPSCP

a) La répartition des emplois par groupe

Répartition des emplois d'AC d'EPSCP par groupe d'établissement	
Groupe I	30
Groupe II	53
Groupe III	28
Total	111

Répartition des emplois des AC EPSCP par groupe

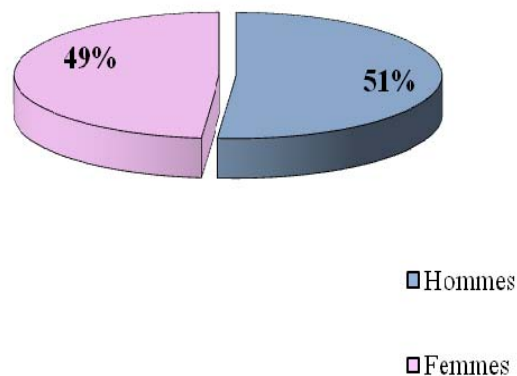


A l'instar de la répartition par groupe des emplois de SGEPEs, les postes d'agents comptables d'EPSCP sont également classés par groupe.

b) La répartition par sexe

Répartition hommes/femmes des AC EPSCP	
Hommes	55
Femmes	52
Total	107

Répartition hommes / femmes des AC EPSCP

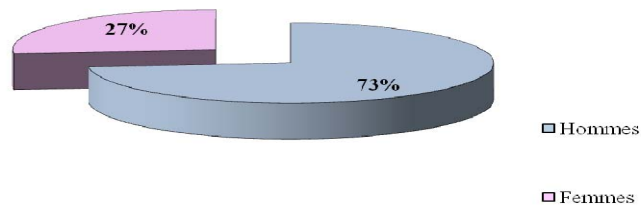


La proportion des femmes continue d'augmenter, elle est presque identique à celle des hommes.

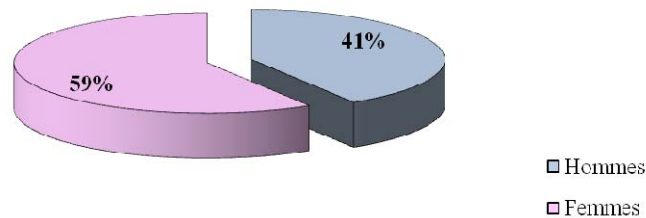
c) La répartition par sexe et par groupe

Répartition par sexe et par groupe des AC EPSCP				
	Groupe I	Groupe II	Groupe III	Total
Hommes	22	21	12	55
Femmes	8	30	14	52
Total	30	51	26	107

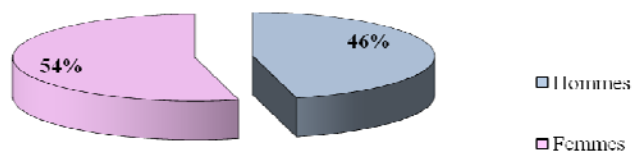
**Répartition hommes/femmes
des AC EPSCP du groupe I**



**Répartition hommes/femmes
des AC EPSCP du Groupe II**



**Répartition hommes/femmes
des AC EPSCP du Groupe III**

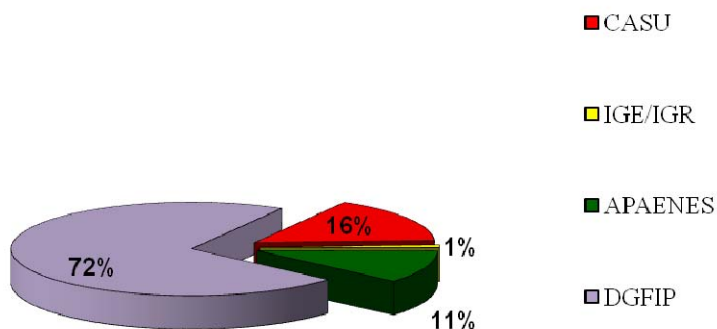


Les femmes occupent en majorité les emplois d'agent comptable classés dans les groupes II et III.

d) La répartition par corps d'origine

Origine par corps des AC EPSCP

Origine par corps des AC EPSCP	
CASU	17
IGE/IGR	1
APAENES	12
DGFIP	77
Total	107



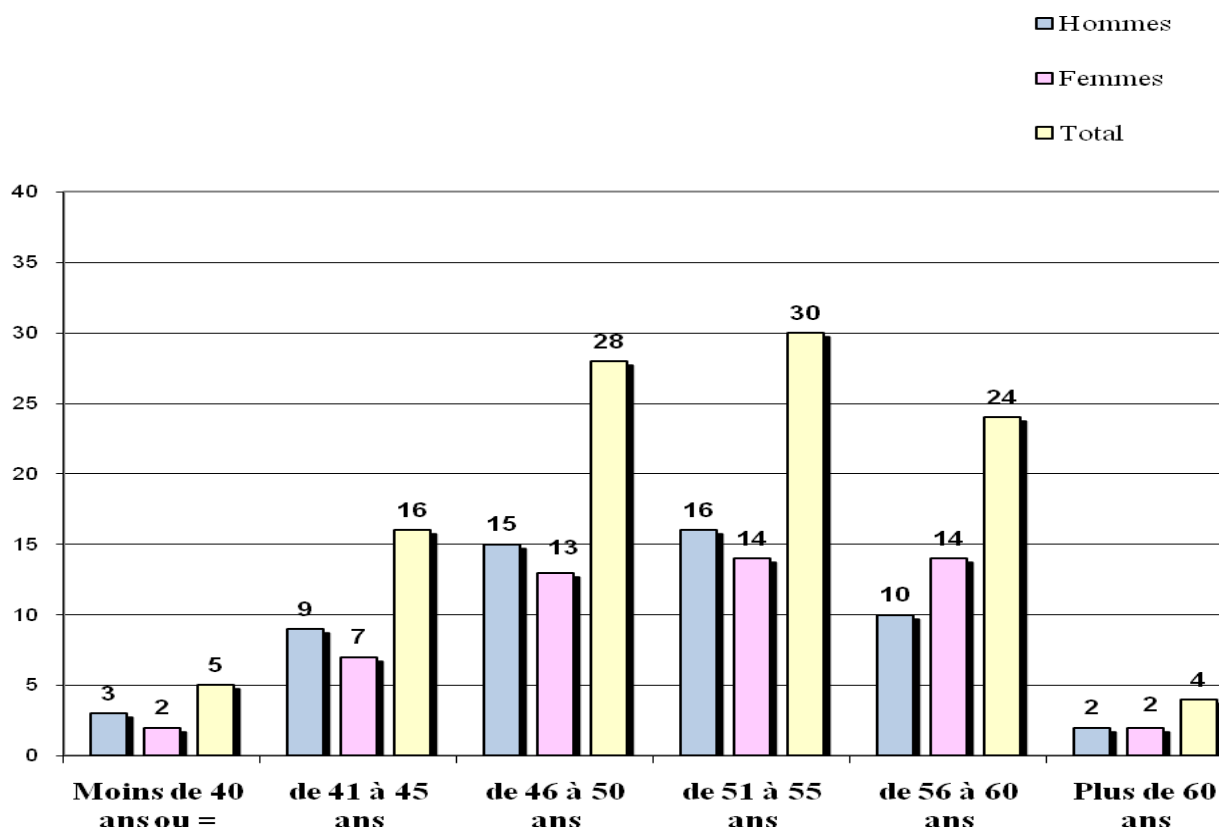
La répartition par corps d'origine évolue peu. La part des agents comptables originaires du ministère des finances représente pratiquement les trois quarts .

e) La répartition par âge

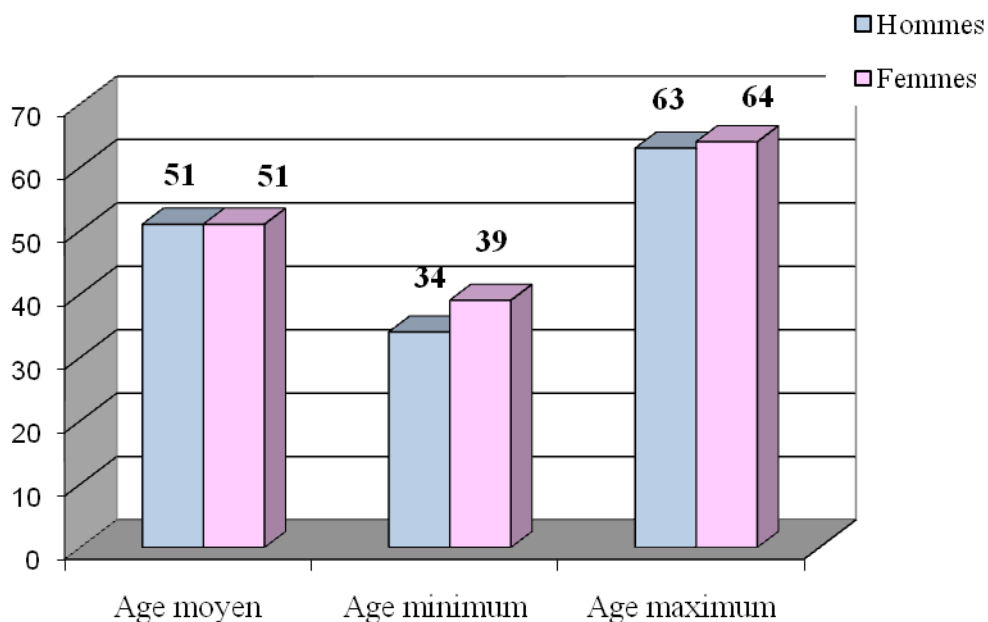
Répartition par âge des AC EPSCP			
Ages	Hommes	Femmes	Total
Moins de 40 ans ou =	3	2	5
de 41 à 45 ans	9	7	16
de 46 à 50 ans	15	13	28
de 51 à 55 ans	16	14	30
de 56 à 60 ans	10	14	24
Plus de 60 ans	2	2	4
Total	55	52	107

45% des agents comptables d'EPSCP ont 50 ans ou moins de 50 ans.

Répartition par âge des AC EPSCP



Moyenne d'âge des AC EPSCP



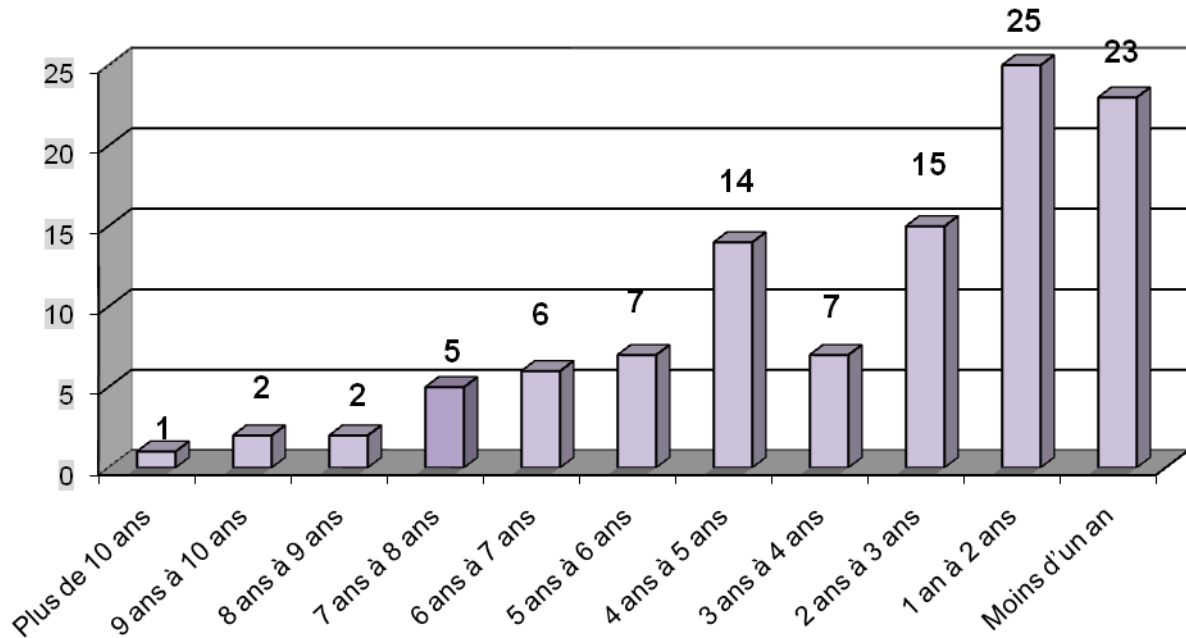
L'âge moyen des hommes et des femmes est identique.

f) l'ancienneté sur les postes

Ancienneté sur les postes	
Plus de 10 ans	1
9 ans à 10 ans	2
8 ans à 9 ans	2
7 ans à 8 ans	5
6 ans à 7 ans	6
5 ans à 6 ans	7
4 ans à 5 ans	14
3 ans à 4 ans	7
2 ans à 3 ans	15
1 an à 2 ans	25
Moins d'un an	23
Total	107

Plus de la moitié des agents comptables d'EPSCP sont sur leur poste depuis moins de 3 ans

Ancienneté sur leur poste des AC EPSCP



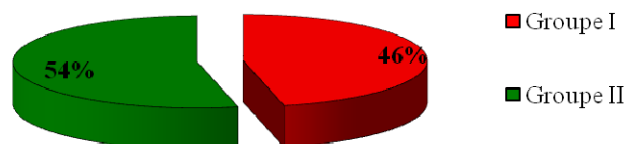
2) Les agents comptables de CROUS

Ces personnels relèvent des dispositions statutaires définies par le décret n° 2004-515 du 8 juin 2004. Les emplois d'agent comptable de centre régional des œuvres universitaires et scolaires sont répartis dans 2 groupes.

a) La répartition des emplois par groupe

Répartition des emplois d'AC CROUS par catégorie d'établissement	
Groupe I	13
Groupe II	15
Total	28

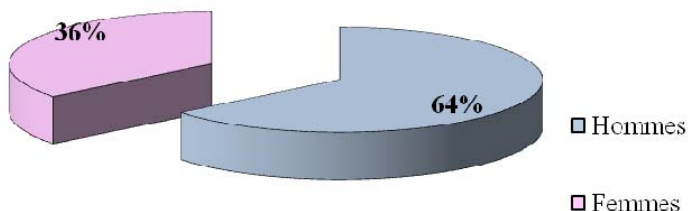
Répartition des emplois d'AC CROUS par groupe



b) La répartition par sexe

Répartition hommes/femmes des AC CROUS	
Hommes	18
Femmes	10
Total	28

Répartition hommes/femmes des AC CROUS



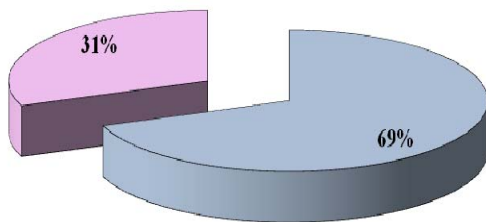
La part des femmes chez les agents comptables de CROUS augmente, elle est proche de 36% alors qu'elle ne représentait que 29% des effectifs l'an dernier.

c) La répartition par sexe et par groupe

Répartition par sexe et par groupe des AC CROUS			
	Groupe I	Groupe II	Total
Hommes	9	9	18
Femmes	4	6	10
Total	13	15	28

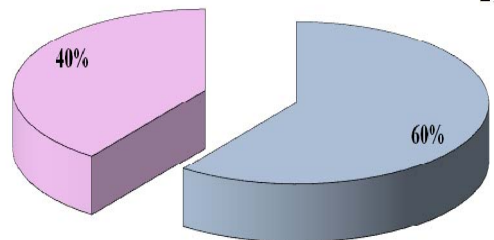
Répartition Hommes/Femmes des AC CROUS de groupe I

□ Hommes
□ Femmes



Répartition Hommes/Femmes des AC CROUS de groupe II

□ Hommes
□ Femmes

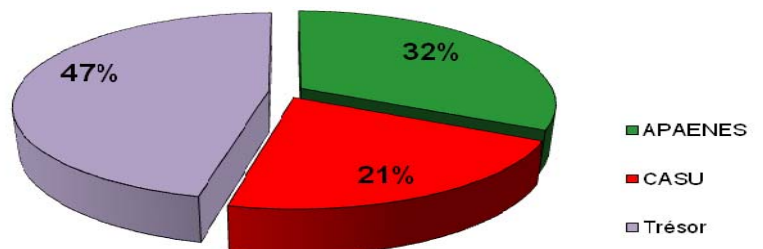


Les hommes sont toujours majoritairement représentés dans les emplois des deux groupes, en ce qui concerne les femmes elles sont plus nombreuses à exercer dans un emploi du groupe II que du groupe I.

d) La répartition par corps d'origine

Origine par corps des AC CROUS	
CASU	6
TRESOR	13
APAENES	9
Total	28

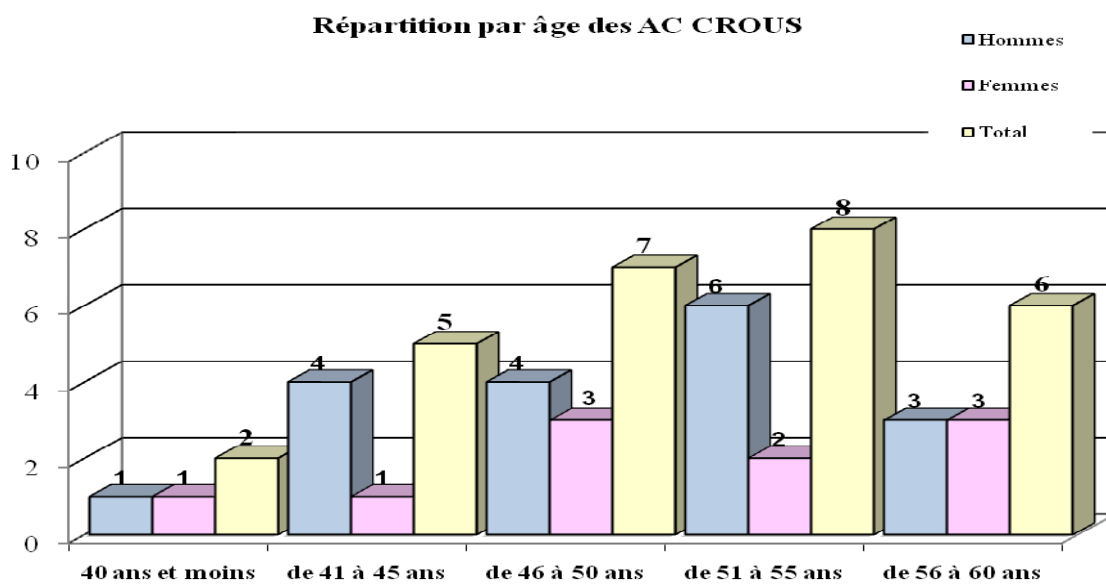
Origine par corps des AC CROUS



Parmi les agents comptables de CROUS bien que se soient les fonctionnaires originaires du corps des inspecteurs du Trésor soient majoritaires, cette part est bien moins importante que pour les agents comptables d'EPSCP (72%).

e) La répartition par âge

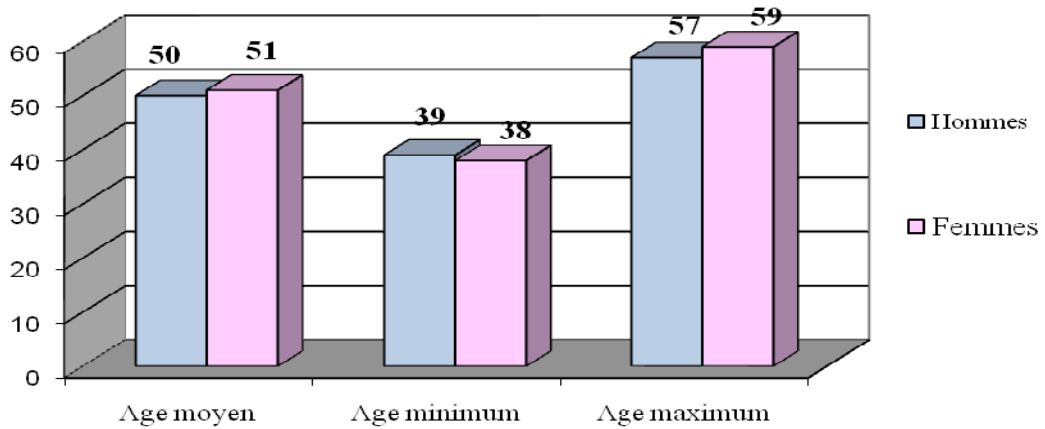
Répartition par âge des AC CROUS			
Ages	Hommes	Femmes	Total
40 ans et moins	1	1	2
de 41 à 45 ans	4	1	5
de 46 à 50 ans	4	3	7
de 51 à 55 ans	6	2	8
de 56 à 60 ans	3	3	6
Total	18	10	28



Cinquante pour cent des agents comptables de CROUS sont âgés de moins de 50 ans.

Moyenne d'âge des AC CROUS		
	Hommes	Femmes
Age moyen	50	51
Age minimum	39	38
Age maximum	57	59

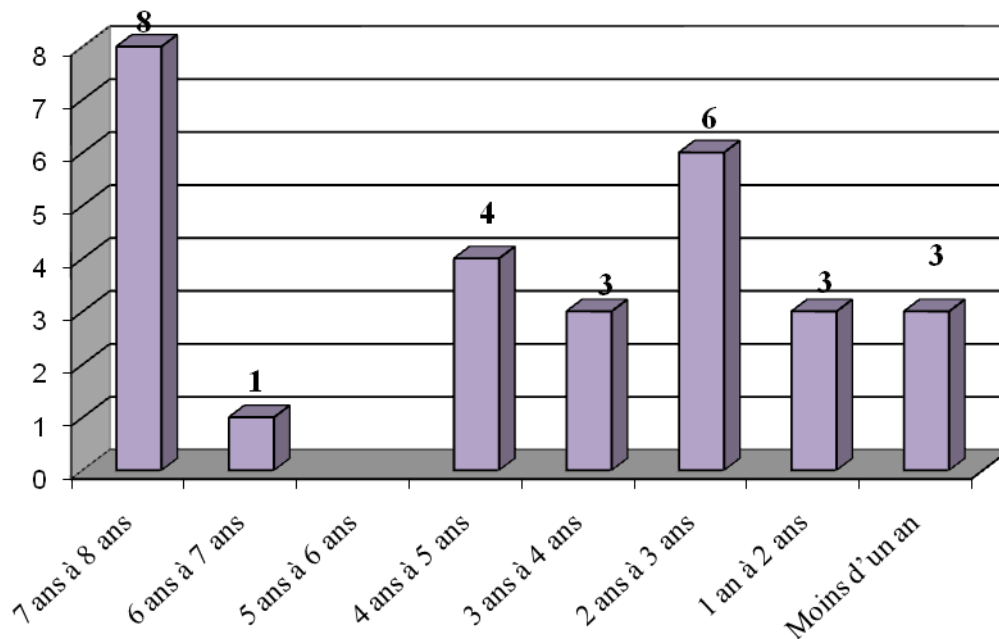
Moyenne d'âge des AC CROUS



L'âge moyen et l'âge maximum des agents comptables de CROUS sont moins élevés que ceux des agents comptables d'EPSCP.

f) L'ancienneté sur le poste

Ancienneté sur les postes des AC CROUS



Plus de la moitié des agents comptables de CROUS a moins de quatre ans d'ancienneté

Chapitre 6 : LES DIRECTEURS DE CROUS

L'emploi de directeur de CROUS est régi par le décret n° 2010-174 du 23 février 2010 qui prévoit que la durée des fonctions sur le même emploi est de cinq ans renouvelable une fois. Les emplois de directeur de CROUS sont répartis dans deux groupes.

1) La répartition des emplois

Répartition des emplois de DIR CROUS par catégorie d'établissement	
Groupe I	13
Groupe II	15
Total	28

Répartition des emplois des DIR CROUS par groupe

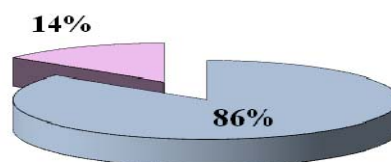


■ Groupe I
■ Groupe II

2) La répartition par sexe

Répartition hommes/femmes des DIR CROUS	
Hommes	24
Femmes	4
Total	28

Répartition hommes/femmes des DIR CROUS

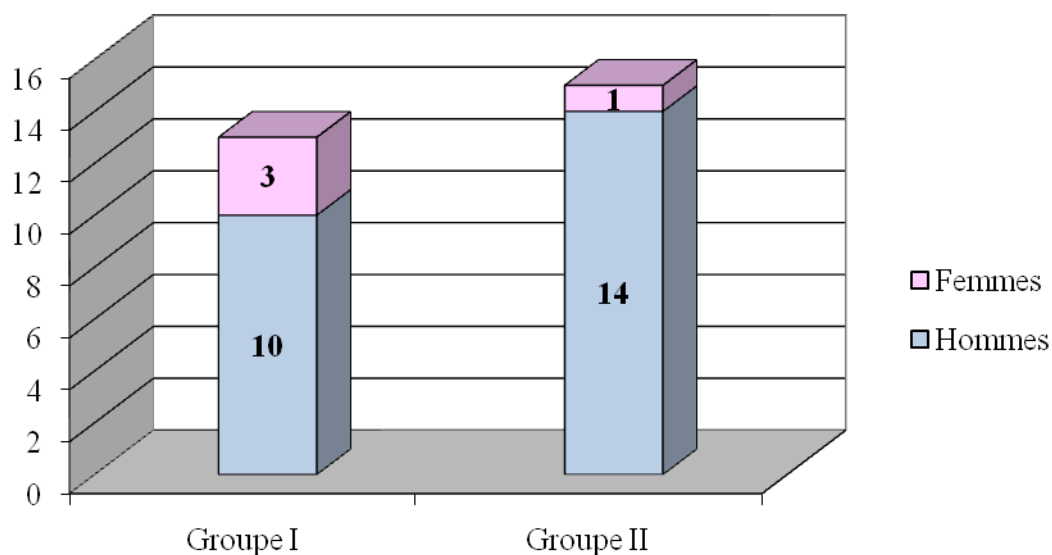


■ Hommes
■ Femmes

3) La répartition par sexe et par groupe

Répartition par sexe et par groupe des DIR CROUS			
	Groupe I	Groupe II	Total
Hommes	10	14	24
Femmes	3	1	4
Total	13	15	28

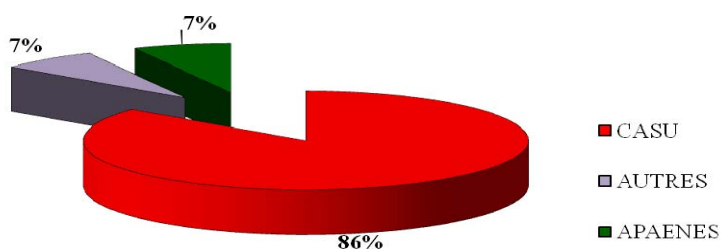
Répartition par sexe et par groupe des DIR CROUS



4) La répartition par corps d'origine

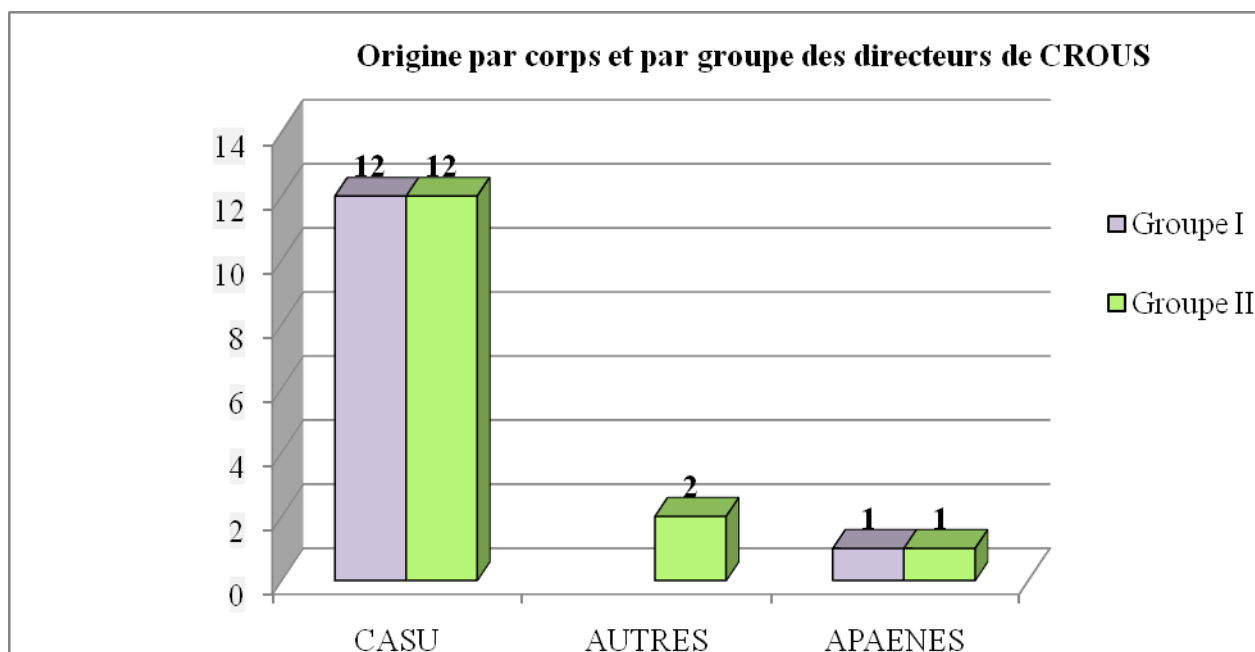
Origine par corps des DIR CROUS	
CASU	24
AUTRES	2
APAENES	2
Total	28

Origine par corps des DIR CROUS



Cette répartition montre toujours une part prépondérante des CASU. Cette année on constate néanmoins qu'un directeur de CROUS issu du grade ses APAENES a été nommé dans un emploi du groupe I.

Origine par corps et par groupe des DIR CROUS		
Corps/groupes	Groupe I	Groupe II
CASU	12	12
AUTRES		2
APAENES	1	1
Total	13	15



5) La répartition par âge

Répartition par âge des DIR CROUS			
Ages	Hommes	Femmes	Total
de 41 à 45 ans	2		2
de 46 à 50 ans	3		3
de 51 à 55 ans	4	1	5
de 56 à 60 ans	10	2	12
Plus de 60 ans	5	1	6
Total	24	4	28

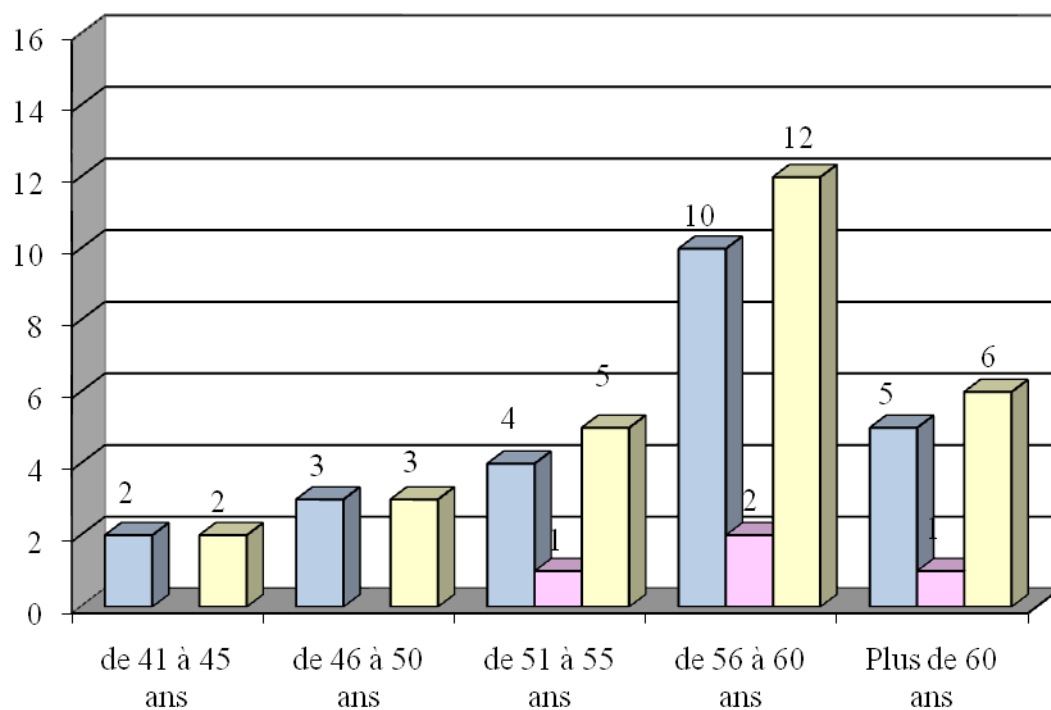
Presque les deux tiers des directeurs de CROUS sont âgés de plus de 55 ans.

Répartition par âge des DIR CROUS

■ Hommes

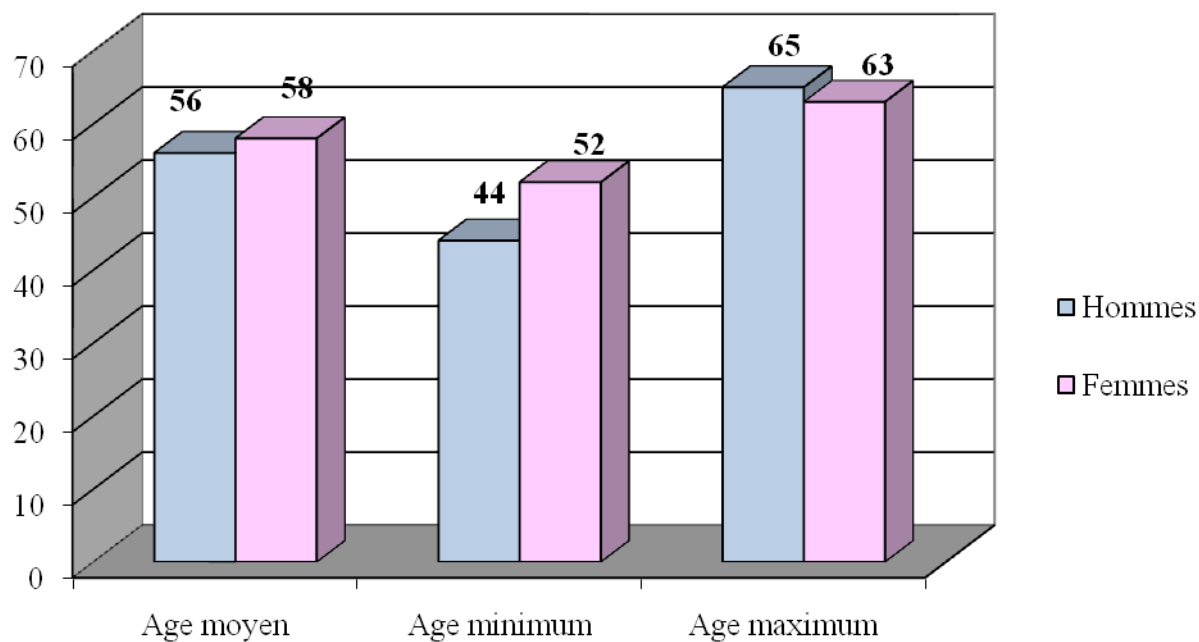
■ Femmes

■ Total



Moyenne d'âge des DIR CROUS		
	Hommes	Femmes
Age moyen	56	58
Age minimum	44	52
Age maximum	65	63

Moyenne d'âge des DIR CROUS

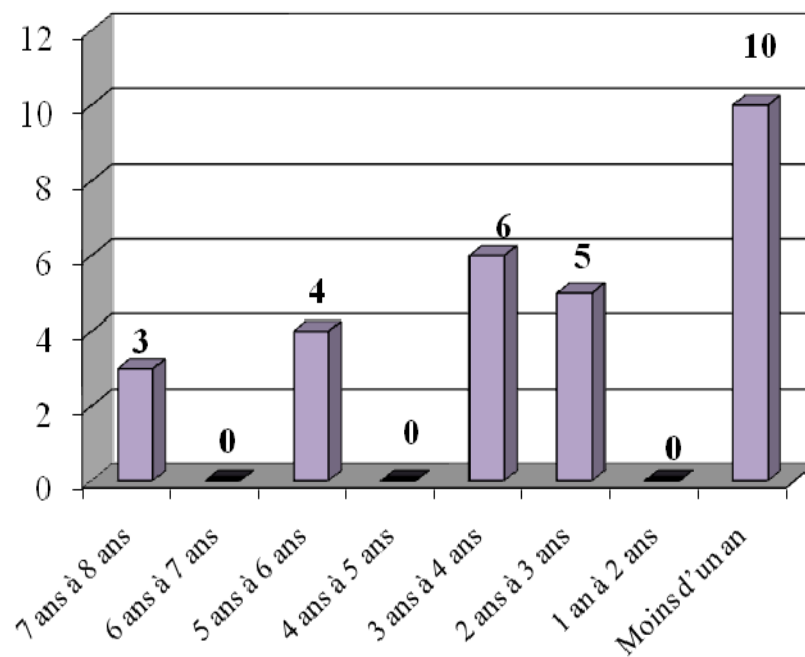


On constate que l'âge moyen des directeurs de CROUS, notamment celui des femmes, est parmi les plus élevés des âges moyens constatés parmi les fonctionnaires occupant un emploi fonctionnel.

6) L'ancienneté sur les postes

Ancienneté sur les postes	
7 ans à 8 ans	3
6 ans à 7 ans	0
5 ans à 6 ans	4
4 ans à 5 ans	0
3 ans à 4 ans	6
2 ans à 3 ans	5
1 an à 2 ans	0
Moins d'un an	10
Total	28

Ancienneté sur les postes



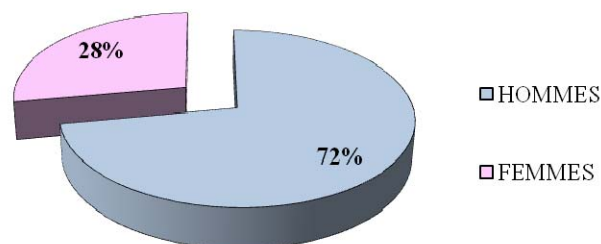
Chapitre 7 :LES DIRECTEURS ACADEMIQUES DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LES ADJOINTS

Ces emplois sont régis par le décret n° 90-676 du 18 juillet 1990 modifié portant statut d'emploi des directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale et des directeurs académiques adjoints

Le décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique a transformé le titre de l'emploi d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale en directeur académique des services de l'éducation nationale. Comme les secrétaires généraux d'académie, les DA-SEN sont les adjoints du recteur et font donc partie de l'équipe de direction de l'académie. Leur champ de compétences s'exerce au sein d'un département de l'académie.

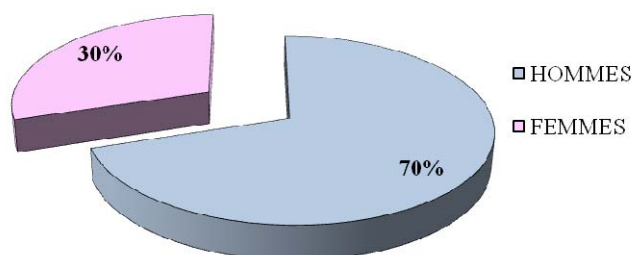
Répartition Hommes / Femmes DA-SEN	
Hommes	70
Femmes	27
Total	97

Répartition hommes / femmes DA-SEN



Répartition Hommes / Femmes Adjoints	
Hommes	35
Femmes	15
Total	50

Répartition hommes / femmes DA-SEN adjoints

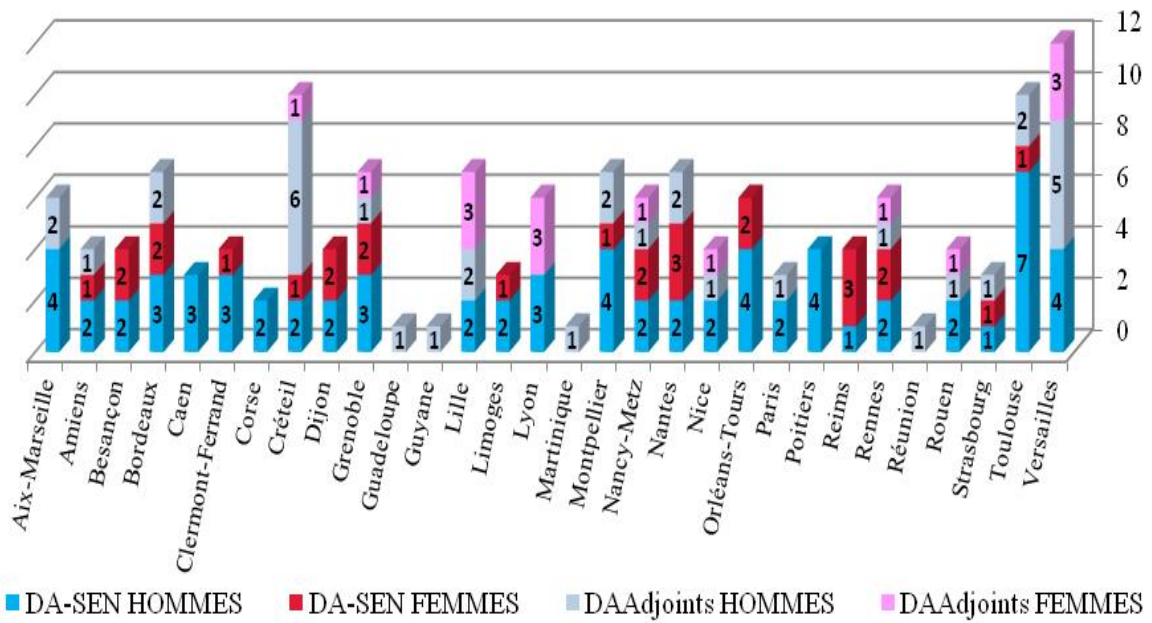


1) La répartition par académie et par sexe des DA-SEN et des DA adjoints

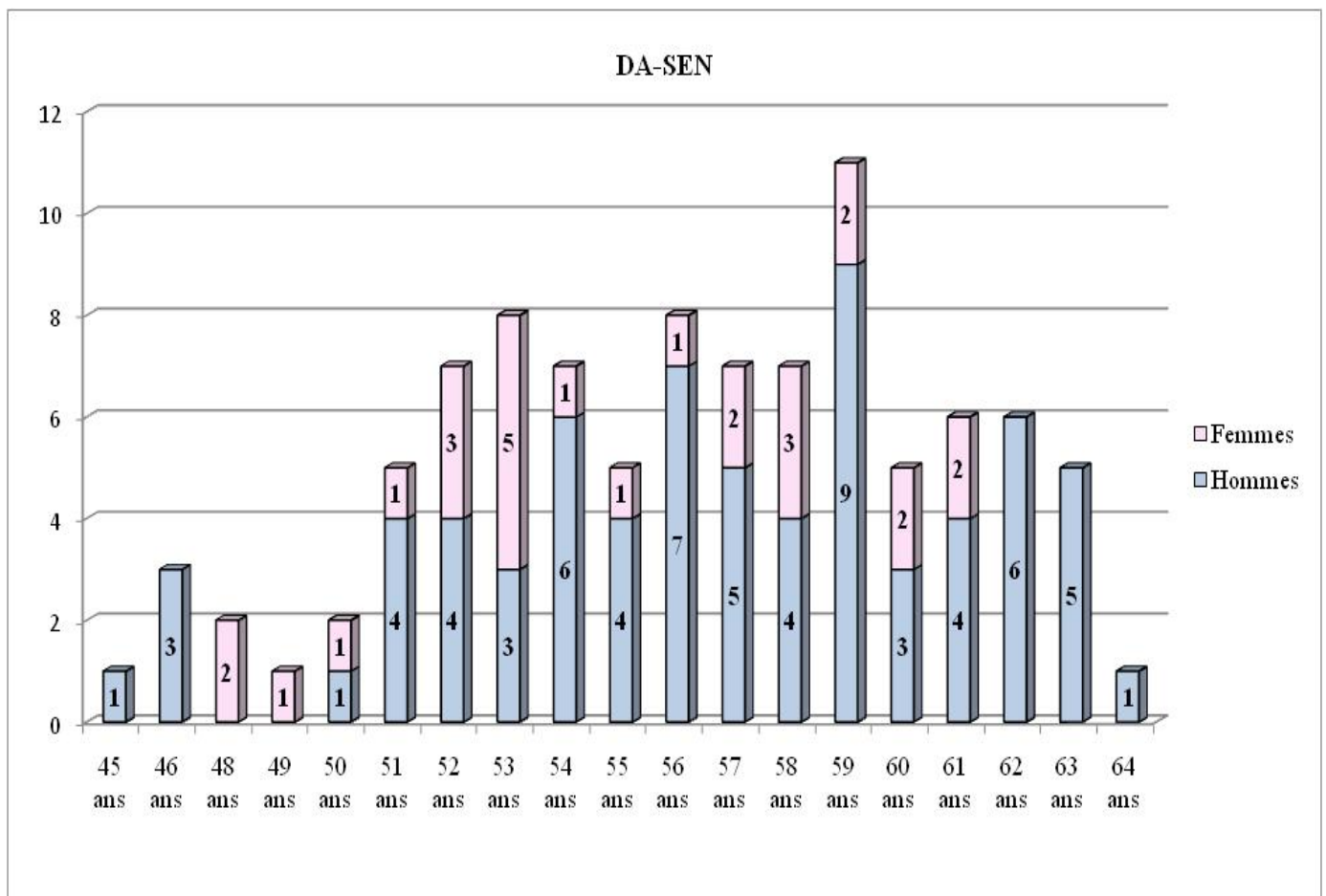
ACADEMIES	DA-SEN HOMMES	DA-SEN FEMMES	DA-SEN Adjoints HOMMES	DA-SEN Adjoints FEMMES	EFFECTIF TOTAL
Aix-Marseille	4		2		6
Amiens	2	1	1		4
Besançon	2	2			4
Bordeaux	3	2	2		7
Caen	3				3
Clermont-Ferrand	3	1			4
Corse	2				2
Créteil	2	1	6	1	10
Dijon	2	2			4
Grenoble	3	2	1	1	7
Guadeloupe			1		1
Guyane			1		1
Lille	2		2	3	7
Limoges	2	1			3
Lyon	3			3	6
Martinique			1		1
Montpellier	4	1	2		7
Nancy-Metz	2	2	1	1	6
Nantes	2	3	2		7
Nice	2		1	1	4
Orléans-Tours	4	2			6
Paris	2		1		3
Poitiers	4				4
Reims	1	3			4
Rennes	2	2	1	1	6
Réunion			1		1
Rouen	2		1	1	4
Strasbourg	1	1	1		3
Toulouse	7	1	2		10
Versailles	4		5	3	12
Total	70	27	35	15	147

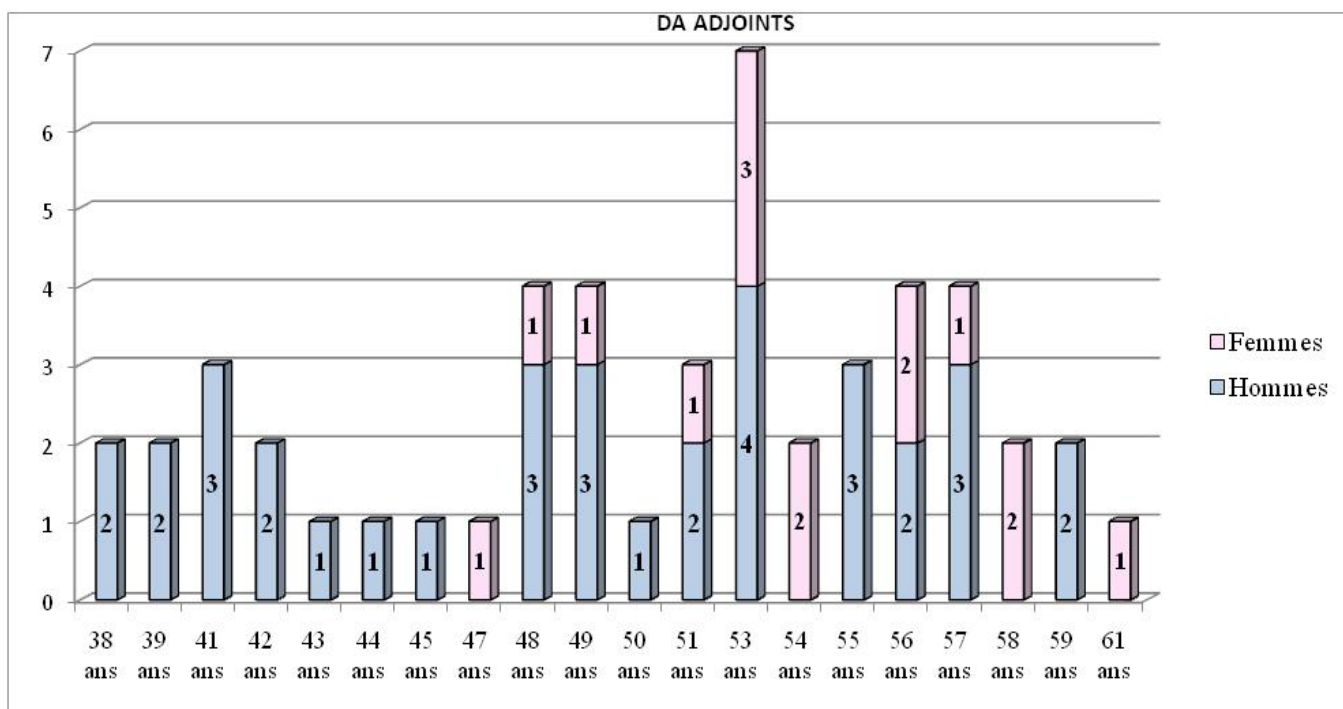
La proportion des femmes dans les emplois de DA-SEN a légèrement augmenté par rapport à 2009 (27 contre 23 en 2009).

Répartition par académie et par sexe des DA-SEN et des DA-adjoints



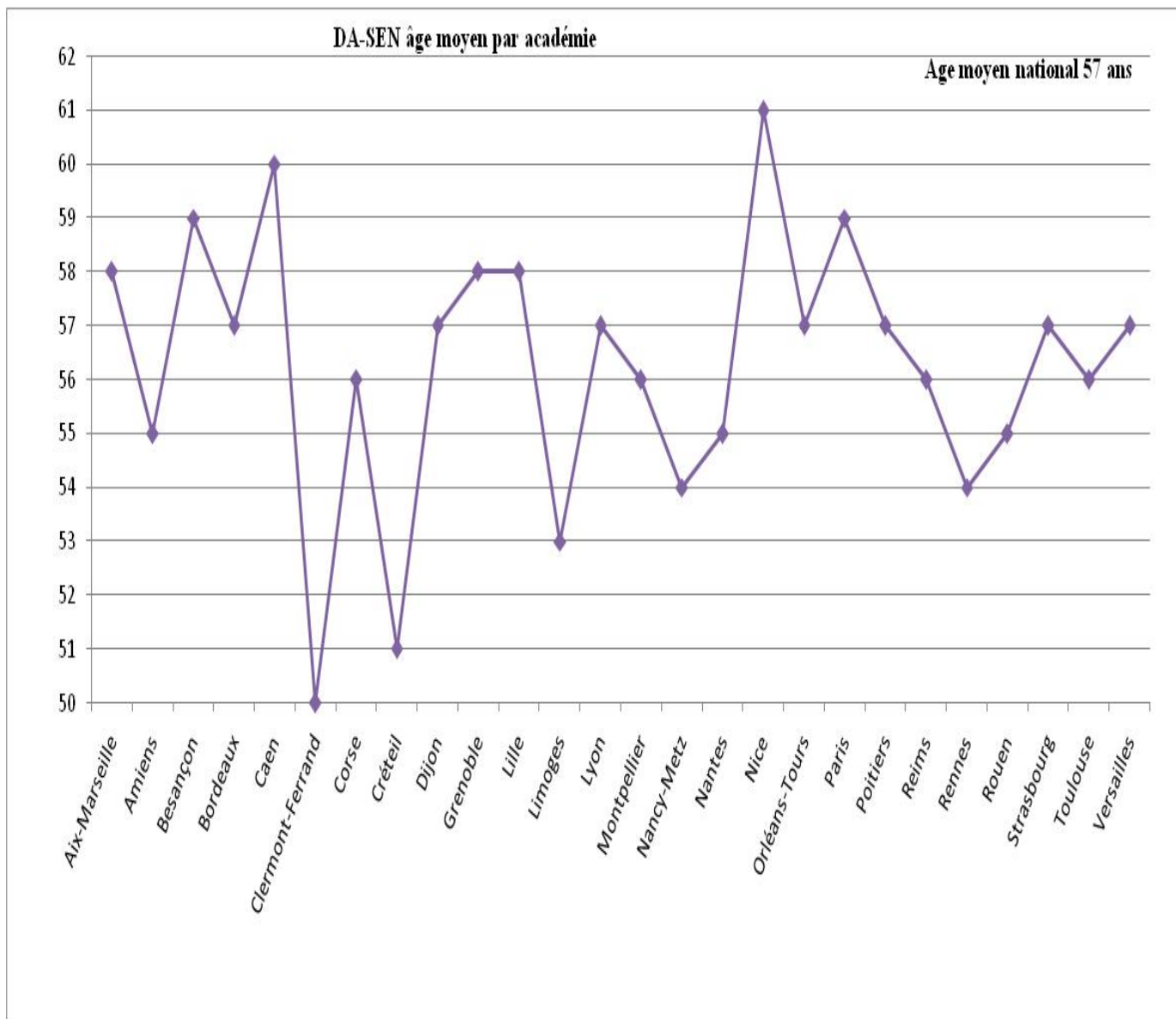
2) La répartition par âge et par sexe des DA-SEN et des DA adjoints





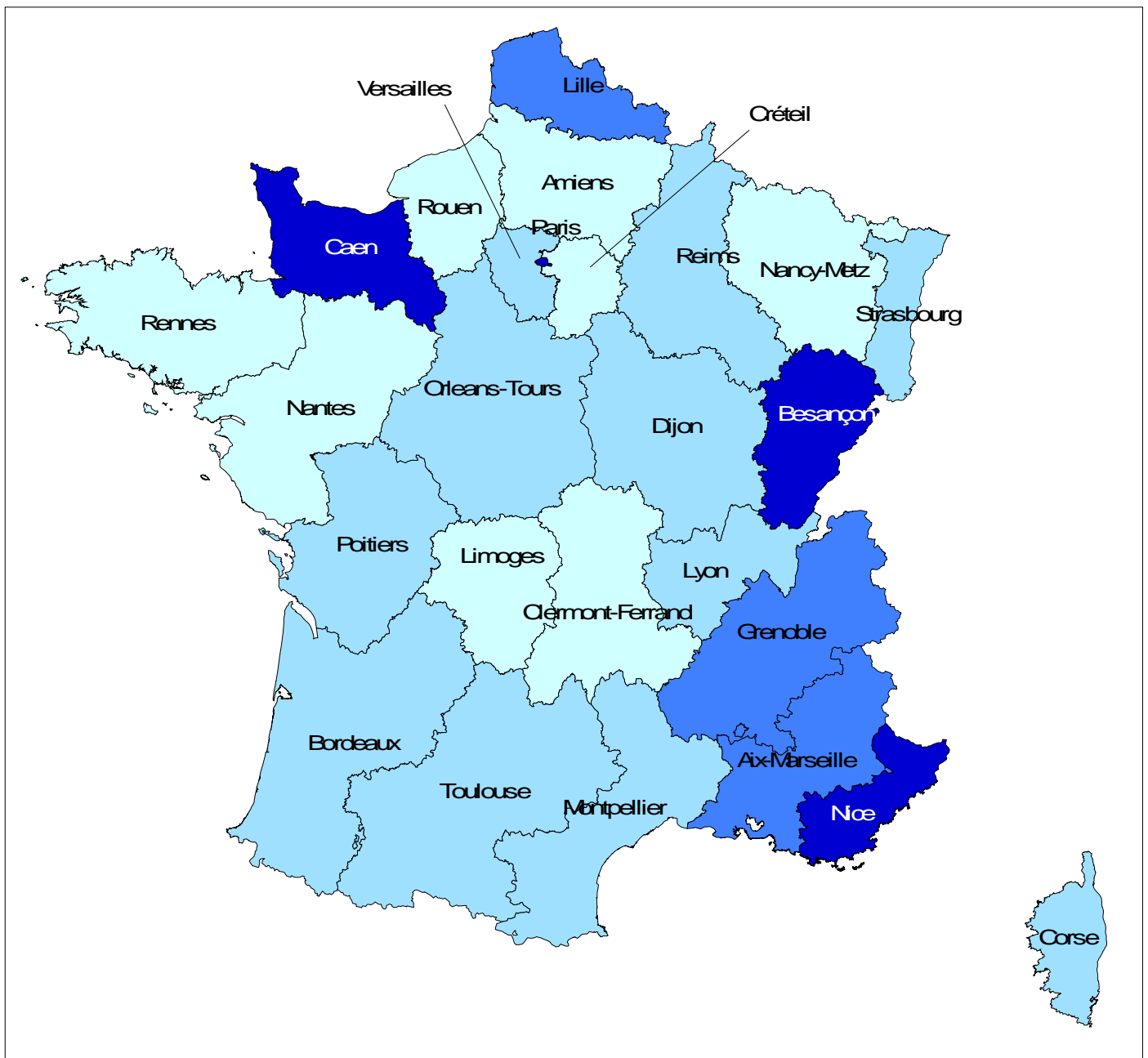
3) L'âge moyen des DA-SEN

ACADÉMIES	AGE MOYEN
Aix-Marseille	58
Amiens	55
Besançon	59
Bordeaux	57
Caen	60
Clermont-Ferrand	50
Corse	56
Créteil	51
Dijon	57
Grenoble	58
Lille	58
Limoges	53
Lyon	57
Montpellier	56
Nancy-Metz	54
Nantes	55
Nice	61
Orléans-Tours	57
Paris	59
Poitiers	57
Reims	56
Rennes	54
Rouen	55
Strasbourg	57
Toulouse	56
Versailles	57
National	57



L'âge moyen des DA-SEN s'est légèrement élevé depuis 2009, il est passé de 55,7 ans en 2009 à 57 ans cette année. L'académie où les DA-SEN ont la plus jeune moyenne d'âge reste celle de Clermont-Ferrand. On constate que dans l'académie de Créteil la moyenne d'âge a sensiblement diminué, elle est passée de 58 ans à 51 ans. Un rajeunissement est également observé dans les académies de Limoges, Lyon et Montpellier.

Age moyen des DASEN



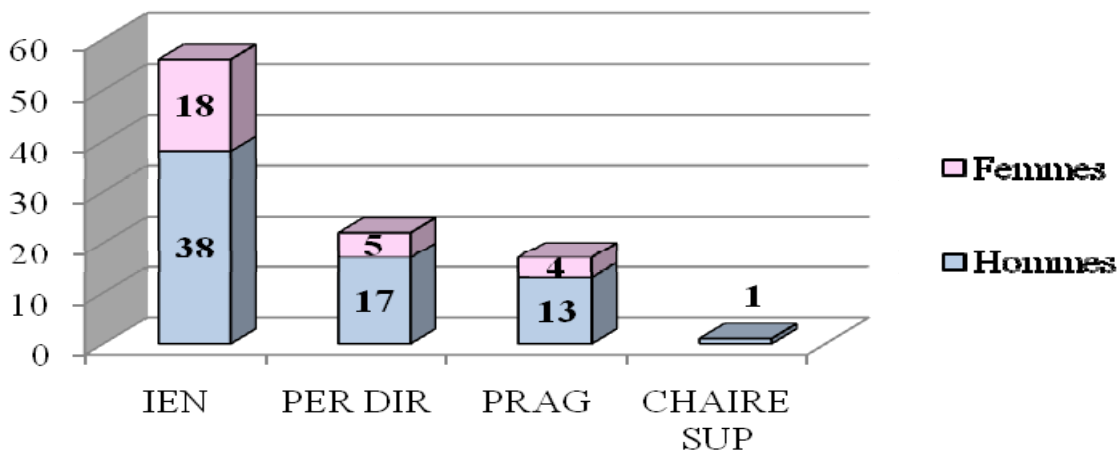
Dans 8 académies l'âge moyen DA-SEN est inférieur à 56 ans. On note que dans l'académie de Clermont-Ferrand cet âge est de 50 ans.

4) L'origine des DA-SEN et des DA Adjoints

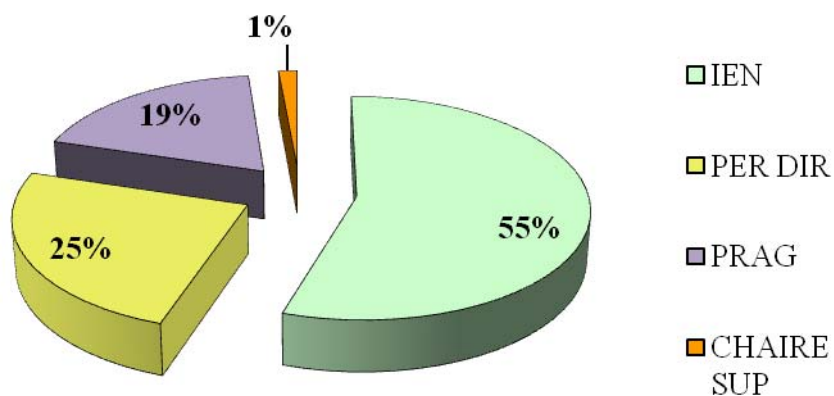
a) Origine des IA-IPR détachés dans l'emploi de DA-SEN

ORIGINE DES IA-IPR DETACHES DANS L'EMPLOI DE DA-SEN			
	Hommes	Femmes	Total
IEN	38	18	56
PER DIR	17	5	22
AGREGE	13	4	17
CHAIRE SUP	1		1
Total	69	27	96

* 1 DA-SEN est issu du corps des administrateurs civils



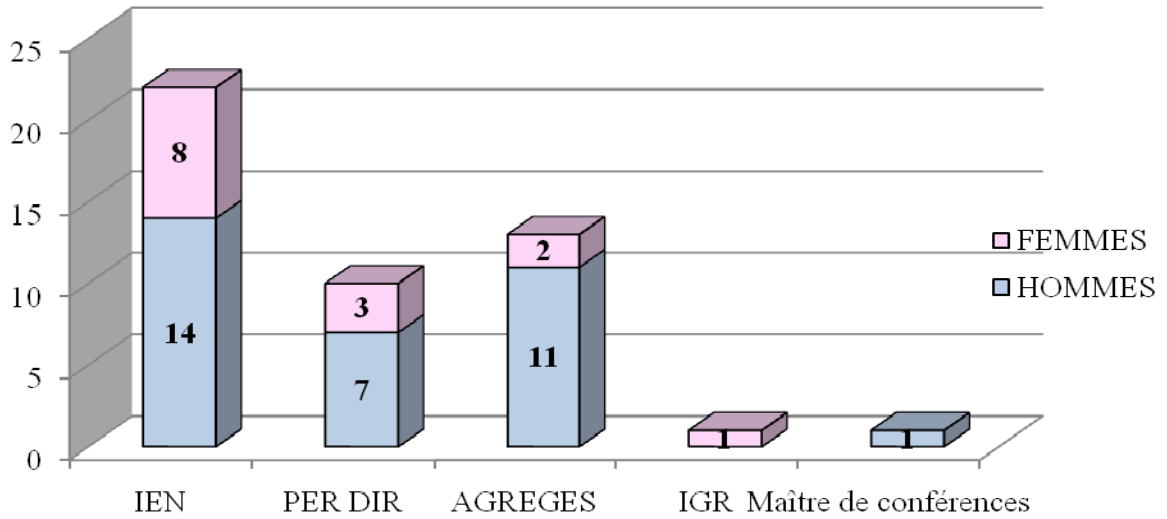
Origine des IA-IPR détachés dans l'emploi de DA-SEN



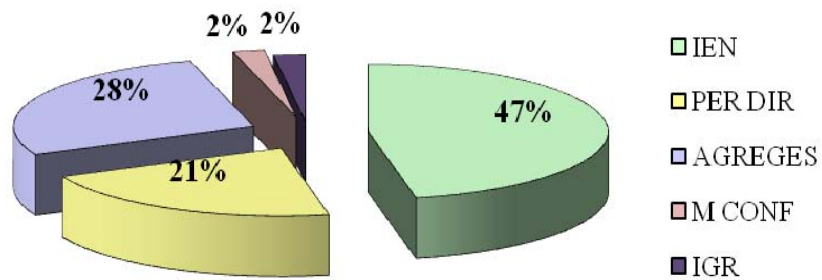
b) L'origine des IA-IPR nommés dans l'emploi de DA adjoint

ORIGINE DES IA-IPR NOMMES DANS L'EMPLOI de DA-Adjoint*			
CORPS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
IEN	14	8	22
PER DIR	7	3	10
AGREGES	11	2	13
IGR		1	
Maître de conférences	1		1
TOTAL	33	14	47

*3 DA Adjoints ne sont pas IA-IPR mais personnel de direction



ORIGINE DES IA-IPR DETACHES DANS L'EMPLOI DE DA-SEN ADJ



5) La mobilité 2011

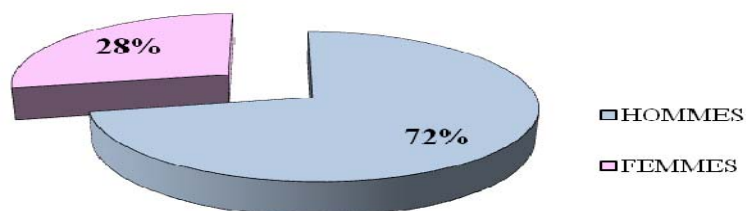
a) Caractéristiques DA-SEN concernés par la mobilité en 2011

La parité

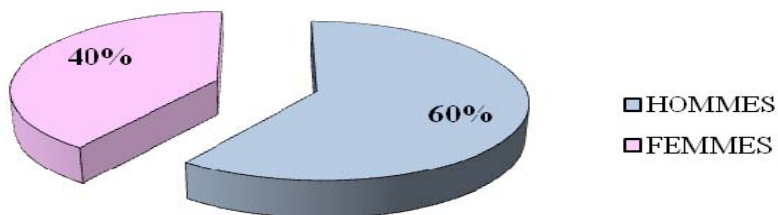
AVANT 2011	
HOMMES	18
FEMMES	7
TOTAL	25

EN 2011	
HOMMES	15
FEMMES	10
TOTAL	25

**Répartition par sexe
des DA-SEN avant les opérations de mobilité**



**Répartition par sexe
des DA-SEN après les opérations de mobilité**



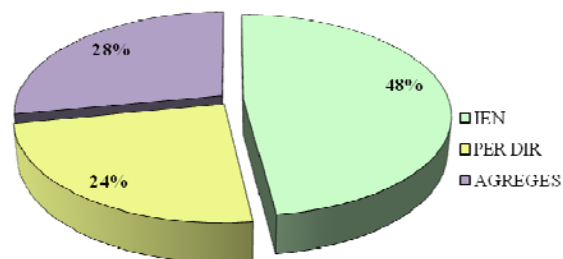
La parité au titre de 2011 a évolué de façon significative pour les DA-SEN par rapport à l'année précédente.

L'origine des recrutements des IA-IPR nommés DA-SEN

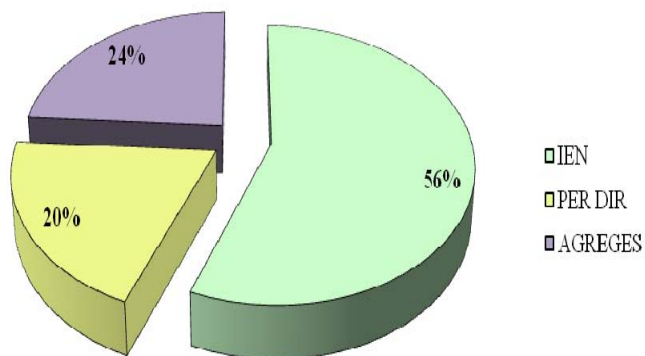
AVANT 2011	
IEN	12
PER DIR	6
AGREGES	7
TOTAL	25

EN 2011	
IEN	14
PER DIR	5
AGREGES	6
TOTAL	25

Origine par corps des DA-SEN avant les opérations de mobilité

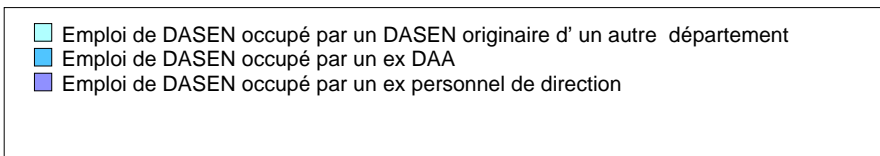
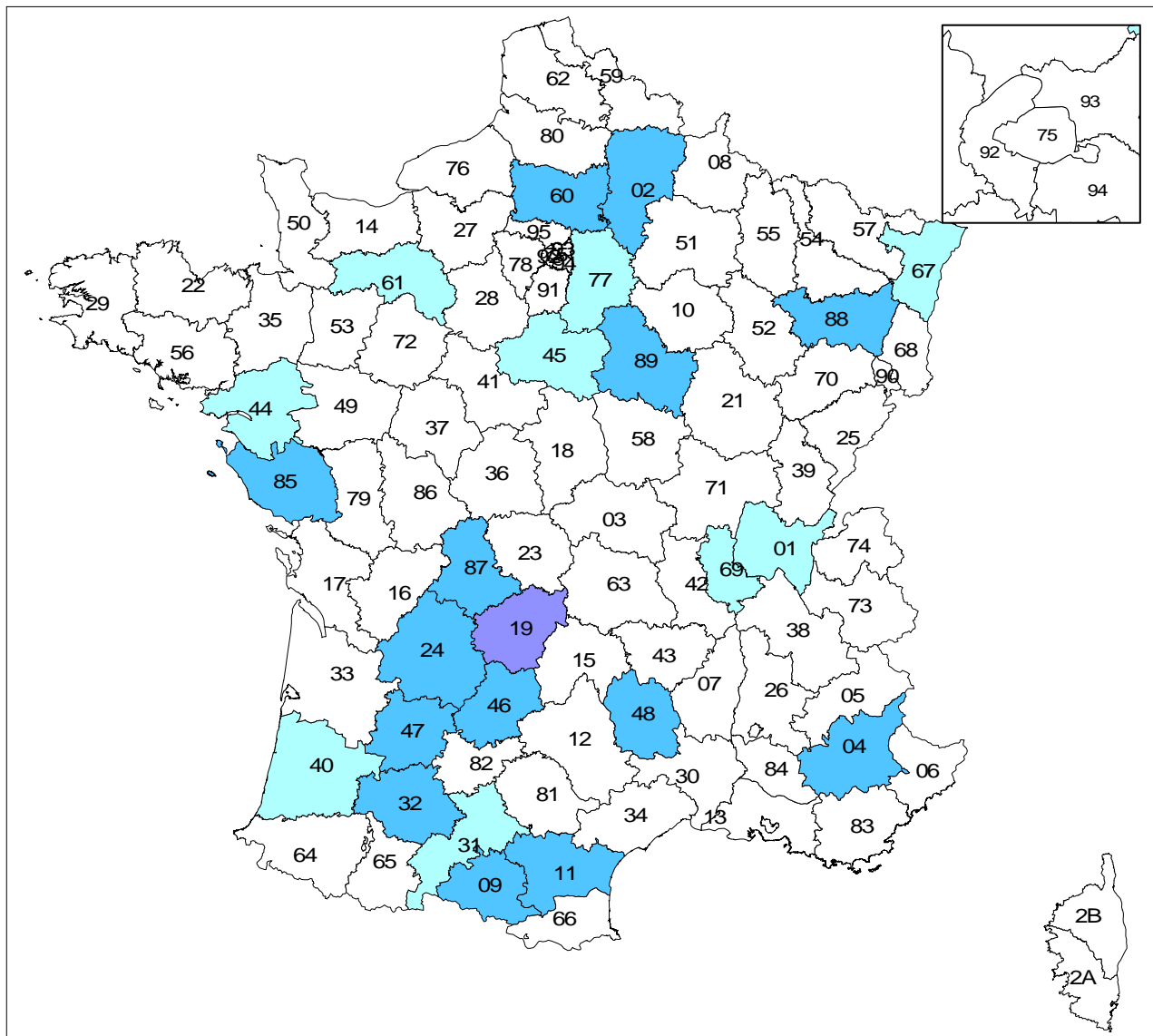


Origine par corps des DA-SEN après les opérations de mobilité



Parmi les IA-IPR nommés dans l'emploi de DA-SEN au titre de la mobilité 2011, une part plus importante qu'en 2009 est originaire du corps des inspecteurs de l'éducation nationale.

Mobilité des DASEN pour l'année 2011



En 2011, la mobilité a concerné 24 départements, alors qu'en 2010 les changements de département de DA-SEN n'en avaient concerné qu'une quinzaine.

b) Caractéristiques des DA-ADJOINTS concernés par la mobilité en 2011

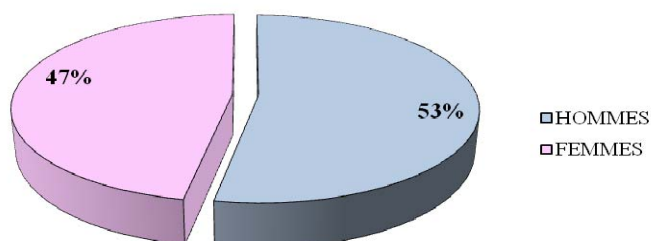
La parité

AVANT 2011	
HOMMES	9
FEMMES	8
TOTAL	17

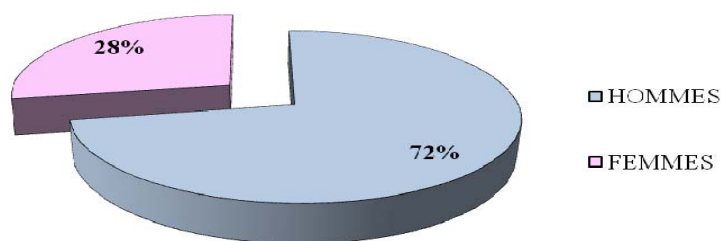
EN 2011	
HOMMES	13
FEMMES	5
TOTAL	18*

*1 emploi créé en 2011

**Répartition par sexe
des DA adjoints avant les opérations de mobilité**



**Répartition par sexe
des DA adjoints après les opérations de mobilité**



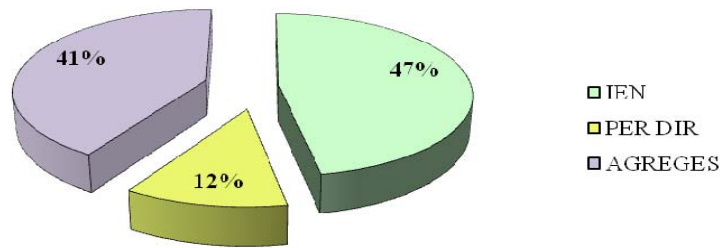
L'origine des recrutements

AVANT 2011	
IEN	8
PER DIR	2
AGREGES	7
TOTAL	17

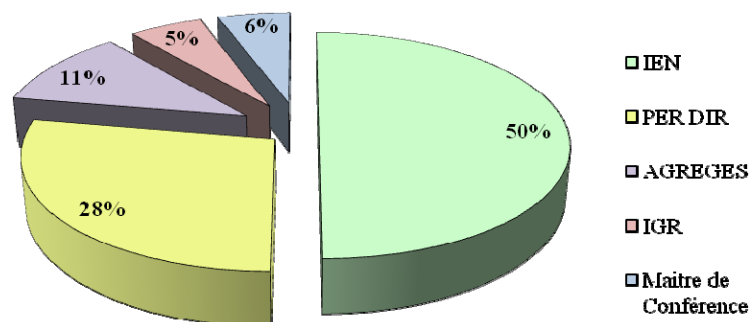
EN 2011	
IEN	9
PER DIR	5
AGREGES	2
IGR	1
Maître Conférences	1
TOTAL	18*

*1 emploi créé en 2011

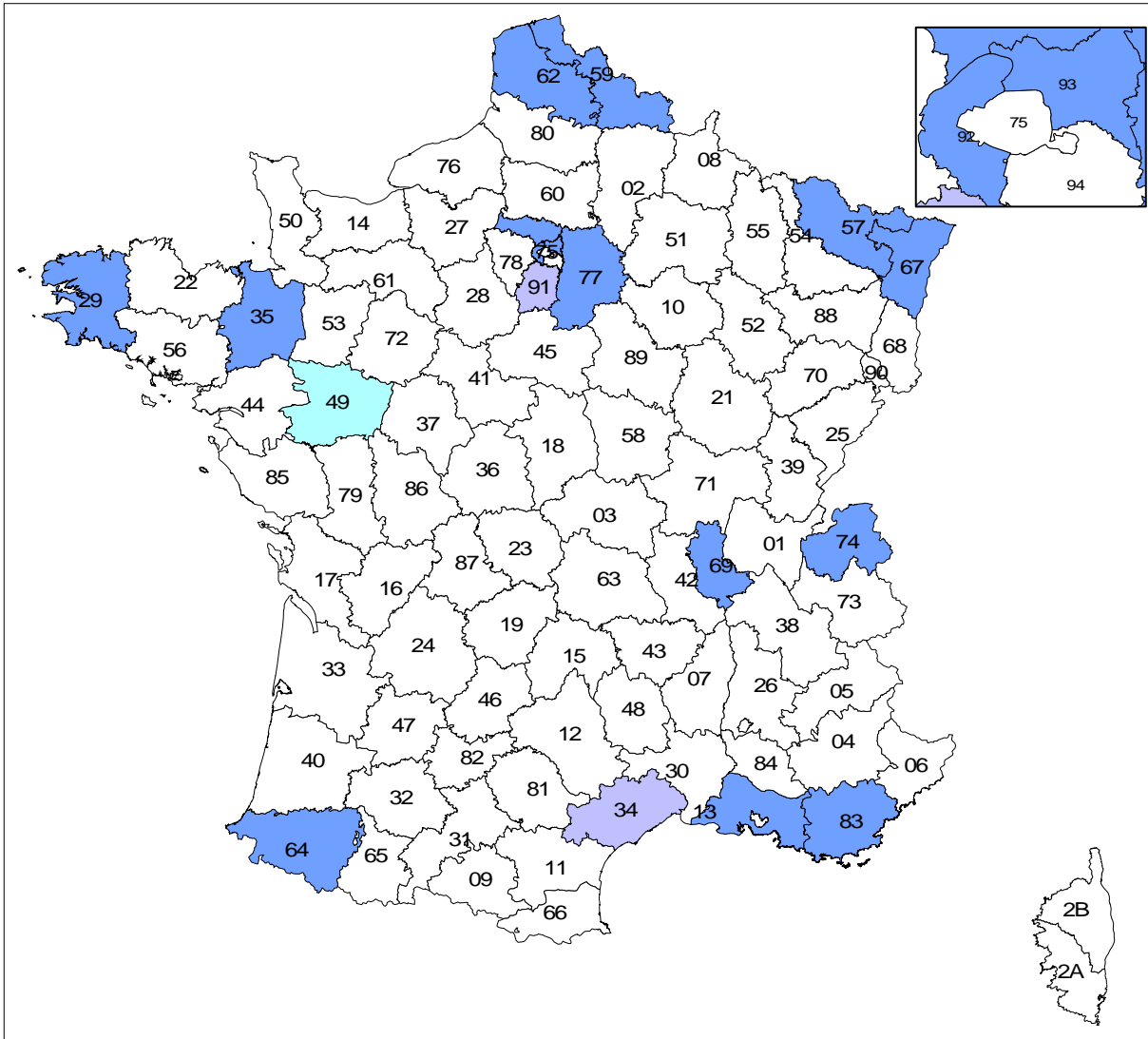
Origine par corps des DA adjoints avant les opérations de mobilité



Origine par corps des DA adjoints après les opérations de mobilité



Mobilité des Directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale au titre de l'année 2011



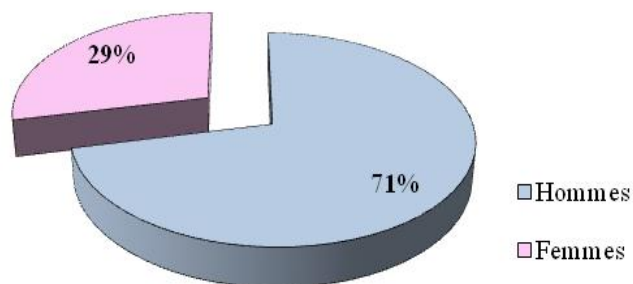
- Emploi de DAA occupé par le DAA originaire d'un autre département
- Emploi de DAA occupé par un ex IA-IPR
- Emploi de DAA occupé par un ex personnel de direction

Chapitre 8 : LES DIRECTEURS DE CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

1) La répartition par sexe

Directeurs de CRDP	
Hommes	20
Femmes	8
Total	28*

Répartition hommes/femmes des directeurs de CRDP

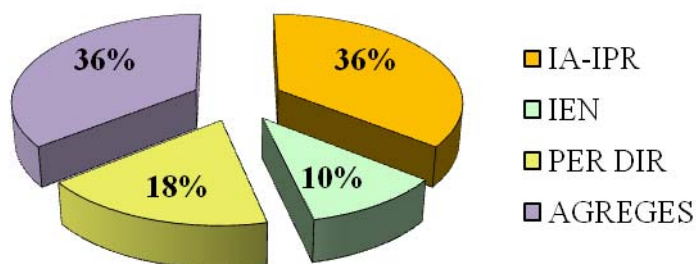


*3 emplois sont vacants au 1^{er} janvier 2012

2) La répartition par corps d'origine

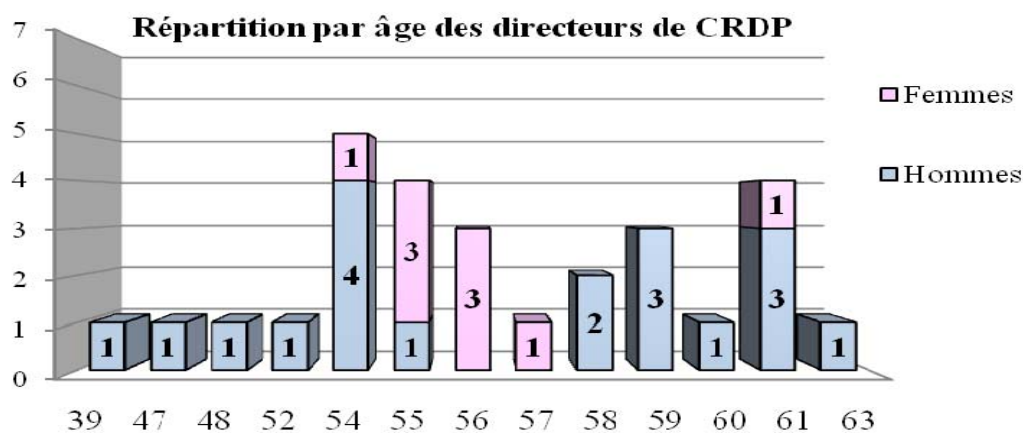
Corps d'origine	
IA-IPR	10
IEN	3
PER DIR	5
AGREGES	10
Total	28

Répartition par corps d'origine



Les directeurs de CRDP originaires des corps des IA-IPR et des agrégés représentent plus de 70% des effectifs.

3) La répartition par âge

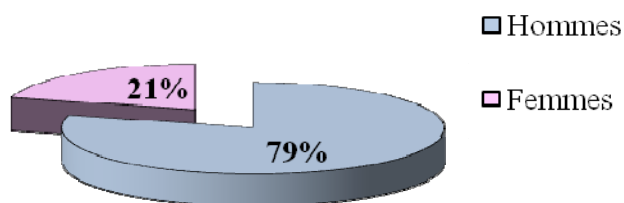


Chapitre 9 : LES CONSEILLERS DE RECTEURS

1) Les CSAIO

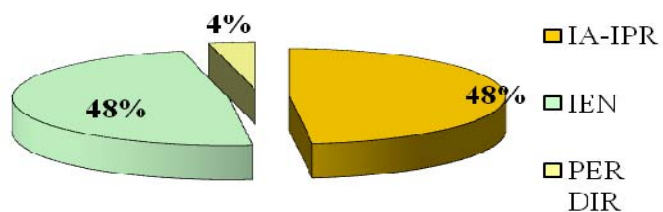
Répartition hommes/femmes CSAIO

Répartition Hommes/Femmes	
Hommes	23
Femmes	6
TOTAL	29



Répartition des CSAIO par corps

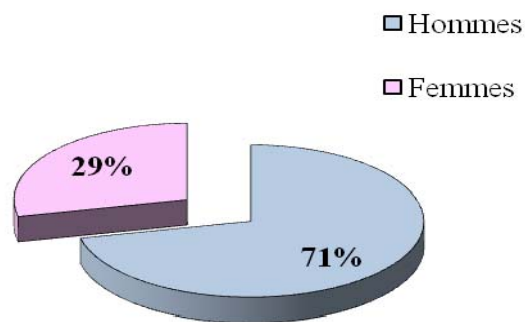
Répartition par corps	
IA-IPR	14
IEN	14
PER DIR	1
TOTAL	30



2) Les DAET

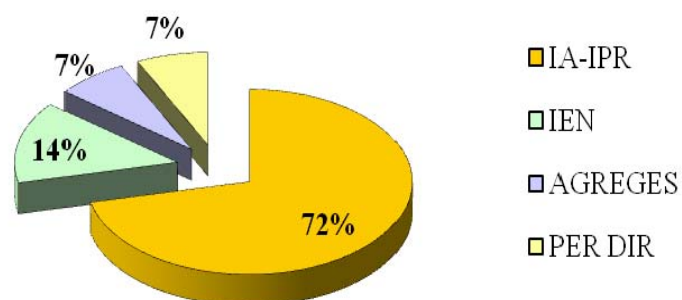
Répartition hommes/femmes DAET	
Hommes	10
Femmes	4
TOTAL	14

Répartition hommes/femmes DAET



Répartition par corps DAET	
IA-IPR	10
IEN	2
AGREGES	1
PER DIR	1
TOTAL	14

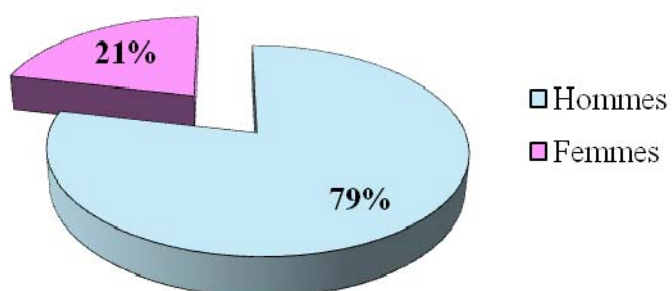
Répartition par corps d'origine DAET



3) Les DAFCO

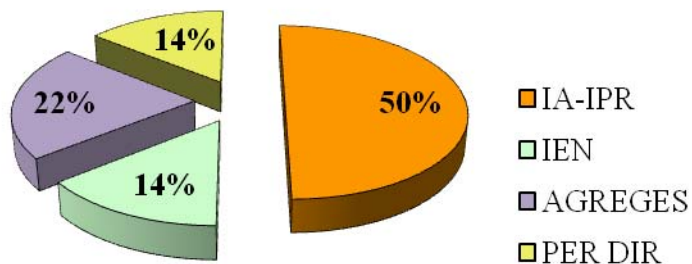
Répartition hommes/femmes DAFCO	
Hommes	11
Femmes	3
TOTAL	14

Répartition hommes/femmes DAFCO



Répartition par corps DAFCO	
IA-IPR	7
IEN	2
AGREGES	3
PER DIR	2
TOTAL	14

Répartition par corps DAFCO

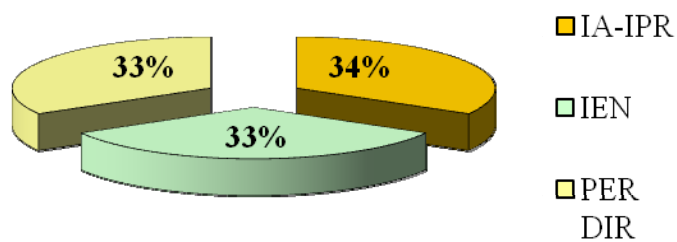


4) Les DAET/ DAFCO

Répartition hommes/femmes DAET/DAFCO	
Hommes	3
Femmes	0
TOTAL	3

Répartition par corps DAET/DAFCO	
IA-IPR	1
IEN	1
PER DIR	1
TOTAL	3

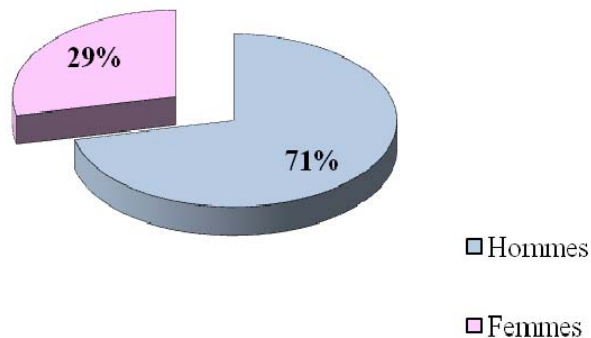
Répartition par corps d'origine DAET/DAFCO



5) Les DAFPIC

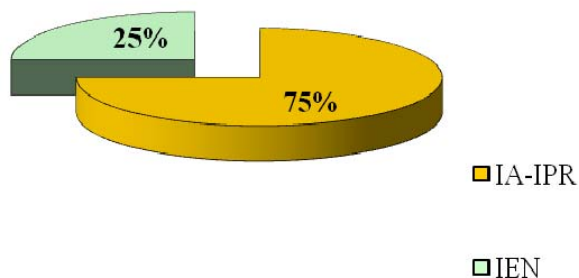
Répartition hommes/femmes DAFPIC	
Hommes	14
Femmes	2
TOTAL	16

Répartition hommes/femmes DAFPIC



Répartition par corps DAFPIC	
IA-IPR	12
IEN	4
TOTAL	16

Répartition par corps d'origine DAFPIC



Les fonctions de conseiller de recteur sont essentiellement exercées par des personnels issus des corps d'inspection. Les femmes sont peu représentées dans ce type de fonctions. On constate néanmoins que 2 femmes ont été nommées cette année dans les fonctions de DAFPIC.

Glossaire

ADM CIV : administrateur civil
AENESR : administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
APAENES : attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
BIEP : bourse interministérielle de l'emploi public
CASU : conseiller d'administration scolaire et universitaire
CLOUS : centre local des œuvres universitaires et scolaires
CRDP : centre régional de documentation pédagogique
CROUS : centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CSAIO : chef du service académique d'information et d'orientation
DAET : délégué académique aux enseignements techniques
DAF : direction des affaires financières
DAFCO : délégué académique à la formation continue
DAFPIC : délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue
DEC : division des examens et concours
DIR CRDP : directeur de centre régional de documentation pédagogique
DIR CROUS : directeur de centre régional des œuvres universitaires et scolaires
DIR EPN : directeur d'établissement public national
DOS : division de l'organisation scolaire
DPA : division des personnels administratifs
DPAID : division des personnels administratifs, d'inspection et de direction
DPE : division des personnels enseignants
DRH : direction des ressources humaines
ENS : école normale supérieure
EPA : établissement public administratif
EPL : établissement public local d'enseignement
EPN : établissement public national
EPSCP : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
FPT : fonction publique territoriale
GE : grand établissement
DA A : Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale
DA-SEN : directeur académique des services de l'éducation nationale
IEN : inspecteur de l'éducation nationale
IEN ET : inspecteur de l'éducation nationale, spécialité enseignement technique
IGE : ingénieur d'études
IGR : ingénieur de recherche
INP : institut national polytechnique
IRE : inspecteur régional de l'équipement
IUFM : institut universitaire de formation des maîtres
MC : maître de conférences
MENJVA : ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
MESR : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
PER DIR : personnel de direction
PRES : pôle de recherche et d'enseignement supérieur
SG : secrétariat général
SG EPA : secrétaire général d'établissement public administratif
SG EPN : secrétaire général d'établissement public national
SG IA : secrétaire général d'inspection académique
SGA : secrétaire général d'académie
SGEPES/DGS : secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur/ directeur général des services
SIEC : service inter académique des examens et concours
UNIV : universités

Annexes

Note de service n° 2011-223 du 12 décembre 2011 relative à la mobilité ou à la nomination sur les emplois fonctionnels supérieurs d'inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et d'inspecteurs d'académie adjoints, publiée au BOEN n° 47 du 22 décembre 2011.

Note de service n° 2012-023 du 27 janvier 2012 relative à la nomination sur les emplois fonctionnels de secrétaire généraux d'académie, secrétaires généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur, administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en rectorat, inspection académique, établissement public local d'enseignement, université et dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires, publiée au BOEN n°10 du 8 mars 2012.